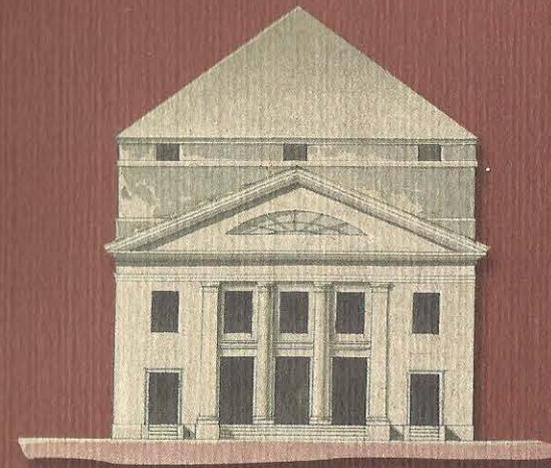


Ville d'Etampes

Etampes et le théâtre

1797-1914

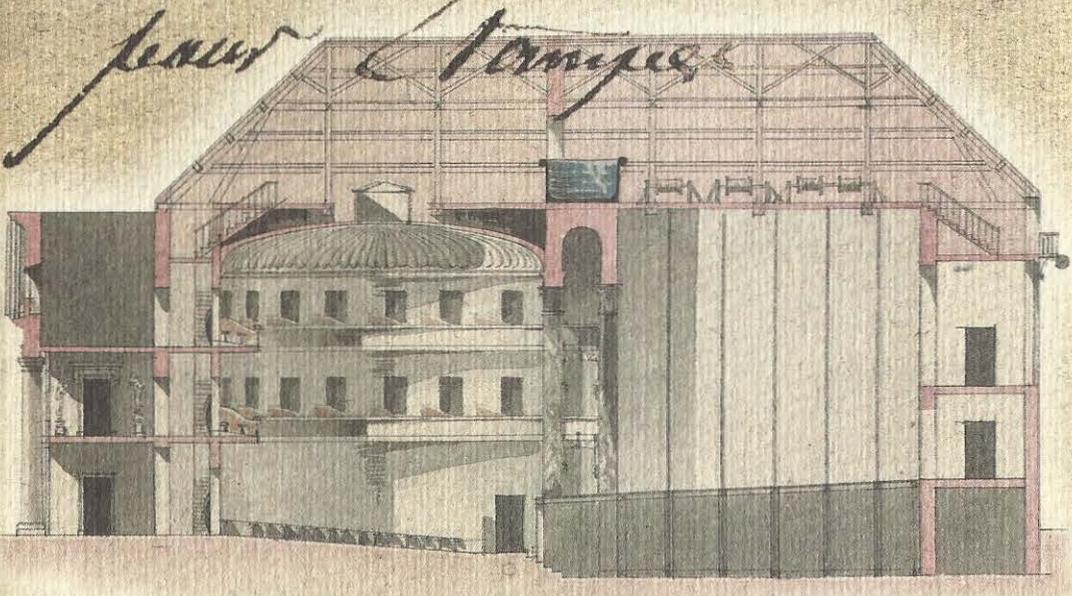
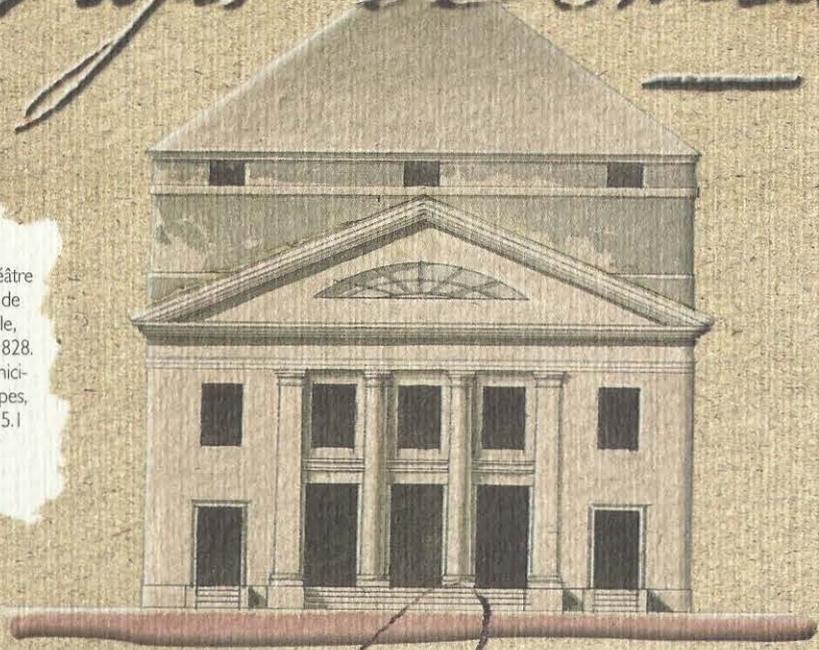


Projet de théâtre pour Etampes :
détail de la salle.
Sans nom d'Architecte, vers 1850.
Archives municipales, ISR.



Projet de Théâtre

Projet de théâtre dans la cour de l'Hôtel de Ville, par Magne, 1828. Archives municipales d'Etampes, cotes 15 R 15.1 et 15 R 14.2



Ville d'Etampes

*Etampes
et le théâtre
1797-1914*

Archives municipales d'Etampes

A.M.E. 2001

Sommaire

AVANT-PROPOS	3
LE THEATRE AVANT LE THEATRE (1798-1850)	4
* La salle de spectacles du Petit Menilgirault	4
* Un vrai théâtre pour Etampes ?	
Les projets Magne et Duquesne (1828-1840)	8
* Les Etampois se mobilisent. Lancement d'une souscription (1850)	11
* Le choix de l'architecte : Gabriel Davioud	13
LA CONSTRUCTION DU THEATRE ET L'AMENAGEMENT DES ABORDS (1850-1852)	16
* Le gros œuvre	16
* Aménagement intérieur et décors	19
* Le difficile établissement d'une place publique (1850-1852)	22
* La statue d'Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire	24
DE LA VALSE DES DIRECTEURS AU RACHAT PAR LA VILLE (1852-1863)	25
* Le grand jour est arrivé : la soirée inaugurale	25
* Le libre choix du directeur	27
* Un arrondissement théâtral ?	28
* La valse des directeurs	29
* Le rachat par la ville	30
REUSSITE ARTISTIQUE ; DECEPTION FINANCIERE (1864-1914)	33
* Un bijou déjà vieillot	33
* Censure et contrôle	35
* Répertoire et goûts du public	38
NOTES	43
BIBLIOGRAPHIE	47

Avant-propos

Comme l'écrit le sous-préfet de l'arrondissement d'Etampes au début du XIX^e siècle, "*le goût des représentations théâtrales se répand avec l'instruction qui le fait naître*". Or, à cette époque, les dites représentations se passent dans de mauvaises conditions tant pour les comédiens que pour les spectateurs, puisque les modalités d'accueil sont inadaptées et aggravées par la crainte omniprésente d'un incendie.

Ces différents motifs concurent à forger un grand dessein à Etampes : y construire un théâtre. Cette construction ne se fera pas sans mal ni déboires, mais le 2 mai 1852 est inauguré le théâtre édifié par un jeune architecte auquel les Etampois font confiance et qui ne restera pas longtemps inconnu : Gabriel Davioud ; la décoration ayant été confiée pour la partie sculpture à un enfant du pays, Elias Robert, et pour la partie décors peints à Jean-Léon Gérôme.

Un théâtre est certes un lieu de divertissement mais c'est peut-être et avant tout, un lieu où s'expriment et se mêlent les émotions : celles du spectateur qui prend le risque d'être renvoyé à sa propre image et à ses propres interrogations et celles du comédien qui tiennent toutes entières dans la restitution qu'il va proposer d'un texte qu'il a choisi de servir.

Après plusieurs mois de travaux touchant à la fois la mise en sécurité et la restauration des espaces publics, le théâtre Geoffroy-Saint-Hilaire, lieu charmant et envié, formidable outil au service du rayonnement culturel d'Etampes et de l'identité du Sud-Essonne, est désormais fonctionnel : à nous tous de le faire vivre et d'y retrouver la musique, la danse, l'humour, le 7^e art et le divin souffle de nos grands classiques.

Merci à Monsieur Clément Wingler, archiviste, d'avoir avec talent et précision, retracé l'histoire de ce théâtre dans le présent document.

Franck Marlin
Député de l'Essonne

Patrice Maitre
Maire-adjoint délégué
à la Culture et au Patrimoine

En ce 15 avril 1830, une foule triste et silencieuse suit le convoi mortuaire qui emporte le maître à danser Etienne Hoyau vers sa dernière demeure du cimetière Notre-Dame (1). Bien connu de tous les jeunes notables d'Etampes depuis plus de trente ans, pour avoir guidé leurs premiers pas dans le monde de la valse, de la musique et du chant, le vieux professeur avait été à l'origine d'un des plus réputés et prospères établissements de loisirs et de spectacles de la région.

Le Théâtre avant le théâtre 1798 - 1850

La salle de spectacles du petit Menilgirault (1798-1830)

Exerçant tout d'abord ses activités pédagogiques à son domicile fort exigü de la rue Basse de la Foulerie, Etienne Hoyau achète à l'âge de 33 ans, en août 1797, pour une somme totale de 2780 F payables en cinq ans, le petit hôtel dit de Ménilgirault, situé à l'angle de la rue de la Coutellerie et de la ruelle de la Boucherie, à peu de distance du marché Notre-Dame (2).

L'hôtel de Menilgirault, auquel est attribué le numéro 2 de la rue du Pont Doré, occupe un terrain attenant à l'auberge du Coq en Pâte, et présente une apparence passablement vétuste. Une petite porte charretière ouvrant sur la ruelle de la Boucherie permet d'accéder à une cour intérieure convertie en vestibule couvert donnant, à gauche, dans une écurie, et en face, dans un bâtiment comprenant un rez-de-chaussée, à deux chambres et un grenier auquel on accède par un escalier extérieur.

Au cours des années 1798 à 1802, Etienne Hoyau s'emploie à transformer sa nouvelle propriété en salle de bal et de spectacles. Le maître de danse et de musique peut être satisfait de son travail. L'entrée principale donne à présent sur le carrefour du Pont Doré, et le vestibule, redevenu une cour, conduit, à droite, à une petite cuisine avec cheminée et à une fontaine d'eau douce, et à gauche, à un bûcher appuyé sur le mur mitoyen de l'auberge du Coq en Pâte. Surtout, le bâtiment principal a été complètement réaménagé de manière à permettre à des troupes de théâtre de s'y produire dans des conditions acceptables. Dès cette époque, la salle de Menilgirault est d'ailleurs citée dans divers actes comme étant "la salle de spectacles de la ville d'Etampes" (3).

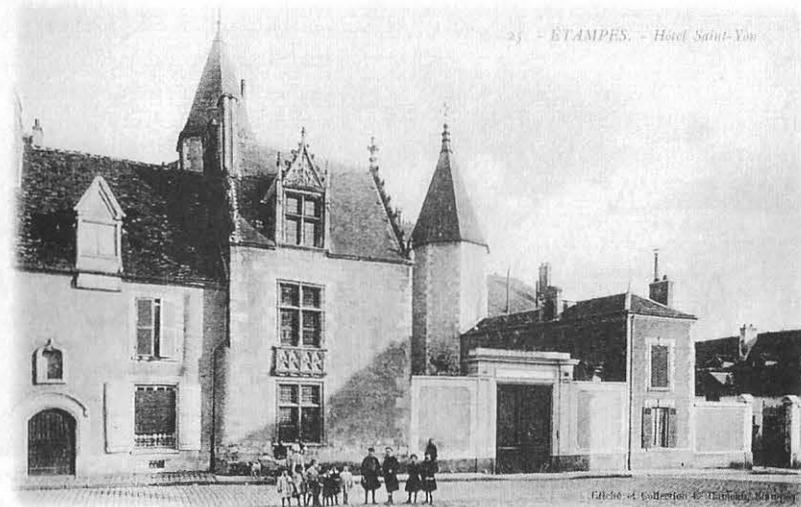
Au rez-de-chaussée du bâtiment se trouvent deux chambres servant, le jour, de lieu de réunion et de salle de jeu et, à la nuit tombée, d'habitation, ainsi qu'une grande

pièce servant de salle de danse. Equipée de guichets, cette salle longe la place Dauphine. Elle est lambrissée et dotée d'une cheminée en granit, de deux glaces, d'un ensemble de sièges et pupitres pour l'orchestre, et de banquettes.

Le rez-de-chaussée est surmonté d'un étage abritant une salle de spectacles de 18,50 m de long, y compris la scène, sur 7,90 m de large. C'est dans cette salle que sont données les représentations théâtrales. Eclairée sur cour et sur la place Dauphine, parquetée de bois blanc, la pièce comprend une galerie en charpente avec garde corps. Douze bancs de parterre recouverts de velours accueillent les spectateurs, séparés de la scène par une toile d'avant-scène qui s'enroule sur un tambour au moyen d'une poulie et de cordages. Six décors mobiles servent aux représentations. Ils permettent de donner l'illusion d'un salon ou d'une maison, d'un palais ou d'une forêt, d'une place publique ou d'un jardin, ou encore, d'une prison. Devant la scène, un petit espace est dévolu à l'orchestre. L'accès à la salle se fait depuis la cour par un escalier en bois à cage saillante. Sous l'escalier est aménagée une petite loge pour la distribution des billets (4).

Les Archives communales conservent la trace de quelques-uns des spectacles donnés dans la "salle de théâtre" de l'hôtel de Menilgirault (5).

Le 1er octobre 1812, les spectateurs peuvent découvrir un opéra en trois actes, "Le Poète et le Musicien", sur une musique de Daleyrac et des paroles d'Emmanuel Dupaty, le tout mis en scène par Morin. Tombé depuis dans l'oubli le plus total, cet opéra fait l'objet, la veille du lever de rideau, d'une intense distribution de tracts dans les rues de la ville. Le texte proposé à la lecture des passants ne peut que nous faire



L'Hôtel dit de "Saint-Yon", vu depuis la place Dauphine où s'élevait la salle de spectacles d'Etienne Hoyau. Archives municipales, cote 9 Fi 4.14.

Etampes, ce 5 Octobre 1812.

MM.

EN vertu du Brevet accordé par Son Excellence Monseigneur le Ministre de l'Intérieur, à M. MORIN père, pour la conduite des Spectacles du 27^{me} Arrondissement, les Artistes Lyriques sous la direction dudit S. MORIN, auront l'honneur de donner aujourd'hui Lundi 5 Octobre 1812, une première Représentation de

MA TANTE AURORE,

Opéra en 2 actes de M. Delongchamp, Musique du célèbre Boieldieu suivie du

DÉLIRE,

ou LES SUITES FUNESTES DU JEU,

Opéra en un acte du Théâtre de l'Opéra Comique, Musique de M. Berton, Membre du Conservatoire impérial, et Auteur de *Françoise de Foix*, de *Montano*, etc.

Le Spectacle sera terminé par la première Représentation des

HABITANS DES LANDES,

ou LES AMANS MONTÉS SUR DES ÉCHASSES,

Comédie-Vaudeville du Théâtre des Variétés, qui n'a jamais été représentée en cette Ville.

Acteurs. — Dans *Ma Tante Aurore*: MM. Thuillier, Blin, Renaud; Mmes. Castel, Cocherie, Desgriselles, Lebrun. — Dans *le Délire*: MM. Thuillier, Paris, Renaud, Desgriselles; Mmes. Tostain, Cocherie, Lebrun, Desgriselles. — Dans *Les Habitans des Landes*: MM. Desgriselles, Paris, Prudhomme, Renaud, Blin, Borsary; Mmes. Tostain, Cocherie, Desgriselles, Colinet cadette.

Incessamment, à la demande générale, la deuxième Représentation de *Jean de Paris*.

En attendant: *Zoraïme et Zulnar*, ou *Grenade Sauvée*; *Léon*, ou *le Château de Monténéro*; etc.

J'ai l'honneur de vous saluer,
MORIN.

On commencera à 6 heures et demie précises.

PRIX DES PLACES: Premières, un franc 50 cen.; Secondes, un franc. Les Enfants paieront moitié.

Opéras et comédie-vaudeville, au programme de la saison 1812-1813.
Archives municipales, cote 14 R 48.

sourire par son mélange de boniment et de naïveté: "*Le Poète et le Musicien est un de ces opéras qui a acquis à juste titre le surnom de chef d'œuvre des chefs d'œuvre de l'art lyrique. Daleyrac, dont les ouvrages passeront d'âge en âge à la postérité, et qui sera longtemps regretté, s'est surpassé dans sa composition. M. Dupaty, son ami, a rivalisé de zèle et de talent dans son charmant poème ...*"

Comédies et opéras comiques constituent le fonds de commerce des troupes en visite à Etampes. Celles-ci ne peuvent disposer à leur gré de la salle du Petit Menilgirault. Une autorisation du préfet est nécessaire, et l'exercice de la profession de directeur de théâtre est soumis à l'achat d'un brevet dont la détention garantit le monopole des représentations pour une salle donnée. Ainsi en 1812, la programmation théâtrale de la salle d'Etienne Hoyau, officiellement répertoriée comme "*salle habilitée au théâtre dans le 27^e arrondissement du département de la Seine*", est concédée à un certain Moret père, titulaire du brevet de directeur pour la dite salle. Cumulant ce brevet avec d'autres, Moret ne réside pas à Etampes, se contentant de percevoir une grosse part des recettes provenant de la vente des billets. Il emploie une troupe de dix artistes spécifiquement "*attachés au service du spectacle d'Etampes*" (6), dont nous ignorons tout. Sous la Révolution et le début de l'Empire, ces artistes se réunissent en une "*Société des Acteurs*" qui a pour but de défendre leurs intérêts face aux prétentions de leur directeur.

Le titulaire du brevet ne salarie pas toujours une troupe à demeure; il peut également faire appel à des comédiens itinérants. Sous l'Empire, une troupe se transporte ainsi à Etampes chaque année, à l'occasion de la fête Saint-Michel. La salle du Petit Menilgirault lui est louée moyennant un loyer de 432 F (7).

Les spectacles proposés sont quelquefois de création récente. Le 4 mars 1819, les Etampois se voient proposer "*La Fille d'honneur*", comédie en actes et en vers d'Alexandre Duval, qui a fêté sa première à Paris, au Théâtre Français, moins de quatre mois plus tôt, le 30 décembre 1818. Le programme imprimé de la pièce ne manque d'ailleurs pas de souligner que "*cet ouvrage nouveau est digne d'être offert aux vrais connaisseurs: caractères tracés avec force, touche hardie, intrigue d'un vif intérêt, scènes ménagées avec art, variété piquante qui fait éviter adroitement la monotonie, but moral rempli avec une vérité frappante (...)*" (8)

Les comédiens et musiciens qui font le déplacement à Etampes ne sont pas toujours de second ordre. Le 12 avril 1818, la salle d'Etienne Hoyau accueille "*Le Nouveau seigneur du village*", opéra-comique avec comme premier rôle féminin, mademoiselle Auguste, du Grand Théâtre de Bruxelles, tandis que l'accompagnement musical est assuré par l'orchestre du théâtre de Rouen, ce qui constitue un changement bienvenu, les entractes étant habituellement meublés par la médiocre fanfare de la Garde Nationale d'Etampes.

Parmi les gens de théâtre, la salle du Petit Menilgirault jouit d'une bonne réputation. Une artiste bien en vue du théâtre parisien des Variétés, Mademoiselle Flore, n'hésite pas à déclarer que *"le spectacle y est aimé, chéri, adoré ... il faut y porter nos pas"* (9).

Il est vrai que le public se montre peu exigeant et que les recettes annuelles sont en général assez confortables, malgré un nombre de représentations limité à une douzaine par saison, de septembre à avril.

Un vrai théâtre pour Etampes ? Les projets Magne et Duquesne (1828-1840)

A partir des années 1820, l'établissement du Petit Menilgirault commence à rencontrer des difficultés. Etienne Hoyau, âgé de 63 ans en 1827, confie progressivement la gestion de la salle à ses deux fils, Louis-Etienne et Pierre-Alexandre, qui multiplient les cours de danse au détriment du théâtre.

Les exigences du public sont devenues plus sévères. Celui-ci s'accommode de moins en moins de l'exiguïté de la salle, le nombre de places assises étant limité à 120. Quant aux comédiens et aux musiciens, ils se plaignent de la petitesse de la scène, de l'absence de loges, de la désuétude des décors et du caractère rudimentaire de la machinerie.

Bientôt troupes et spectateurs désertent l'établissement. Faute de clientèle, Pierre-Alexandre Hoyau s'essaye au métier de limonadier, place du Port, et contracte des dettes importantes (10), tandis que son frère fait son possible pour sauver l'Hôtel de Menilgirault, en organisant des bals et des jeux.

En 1830, à la mort d'Etienne Hoyau, la gloire de la salle du théâtre appartient bien au passé.

Dès 1828, le sous-préfet de l'arrondissement fait part au maire de la ville, de son souhait de voir s'élever rapidement un véritablement théâtre à Etampes. Dans une lettre datée du 26 avril, il écrit : *"le goût des représentations théâtrales se répand avec l'instruction qui le fait naître, et nous voyons les villes les moins importantes, s'imposer des sacrifices pour procurer à leurs habitants, ce genre de délassement, dont je ne prétends pas me faire entièrement l'apologiste, mais qui cependant présente bien moins de dangers et d'inconvénients que ces réunions populaires dont le résultat est d'entretenir le goût de l'ivrognerie et le penchant à la débauche."*

La ville d'Etampes, par la proximité de la capitale, la facilité de ses communications, le nombre et l'aisance de ses habitants, par le concours même des étrangers qu'y amène la foire Saint-Michel, présenterait plus qu'une autre les moyens d'attirer des acteurs moins mauvais que ceux que l'on y voit depuis plusieurs années. La médiocrité du spectacle et par suite, l'abandon des spectateurs, tiennent... à l'absence d'une salle convenable pour les représentations.

Le local informe qu'on désigne ici sous le nom de théâtre, ne se prête à aucune illusion. La voix des acteurs y est étouffée, les spectateurs sont entassés sur des banquettes inconfortables et ne trouvent que la suffocation et l'ennui là où ils venaient chercher une distraction. Ajoutez que la situation du bâtiment au milieu d'un quartier populaire et sa contiguïté avec un grand nombre d'habitations, rendent toujours présente la crainte d'un incendie.

Toutes ces considérations m'ont déterminé depuis mon arrivée ici, à chercher les moyens d'obtenir à la ville d'Etampes une salle de spectacles en harmonie avec son importance" (11).

Cette même année 1828, l'architecte de la ville, Pierre Magne, présente un avant-projet de théâtre pour Etampes. De ce travail subsistent aujourd'hui trois plans aquaillés et un devis (12). Comportant peu de détails techniques et aucune donnée chiffrée, les plans ne sont que des ébauches, ou plutôt la vision d'artiste, de ce que pourrait être un théâtre édifié sur la place et le jardin de l'hôtel de ville.

Le sous-préfet ne s'y trompe pas : tout en saluant l'initiative de Magne, il ne croit pas que ce dernier est l'homme de la situation. Dans une lettre au maire, le représentant de l'Etat souligne que *"le projet Magne, et le devis qui s'y trouve joint, ne peuvent être considérés que comme un premier aperçu et que l'on ne doit s'arrêter à aucune des dispositions de détails qui varieraient nécessairement si l'on arrive à exécution (...) le sieur Magne, malgré l'intelligence que dénote son projet, est complètement étranger à ce genre de construction et (...) la responsabilité de l'administration ne peut être mise à couvert, que par l'intervention d'un architecte plus expérimenté. L'élévation des honoraires d'un pareil travail permettrait facilement (...) de confier à un architecte de la capitale ayant déjà construit des salles de spectacles, l'examen et la révision du projet du sieur Magne et de charger celui-ci de suivre, comme inspecteur, les travaux dont le plan aurait été définitivement arrêté par l'autre (13).*

Le conseil municipal partage de manière générale les vues du sous-préfet. Les élus reconnaissent bien volontiers que la construction d'un nouvel établissement permettrait d'attirer de nouveaux habitants, tout en contribuant au développement du commerce local... à l'exception de certains cabarets qui verraient au contraire baisser le nombre de consommateurs invétérés, ceux-ci se transformant en autant de spectateurs de représentations théâtrales contrôlées par la censure, donc inoffensives, voire édifiantes.

Malgré cet ensemble d'arguments favorables à l'établissement d'un nouveau théâtre, la question disparaît de l'ordre du jour des séances du conseil municipal... jusqu'en 1840, en raison de finances communales jugées trop faibles pour supporter l'emprunt de 30 000 F que rendrait nécessaire un tel chantier. Les élus acceptent néanmoins de verser une somme de 300 F à Magne pour le remercier de son initiative et lui rembourser ses frais d'études.

Faute de mieux, les représentations théâtrales continuent donc d'être données dans la petite salle de l'hôtel de Menilgirault, à la grande exaspération d'un nombre croissant d'Etampois.

Pressé par l'opinion publique de se saisir à nouveau de la question, le conseil municipal convoque une commission spéciale en février 1840. Un architecte du nom de Duquesne (14) élabore un ambitieux projet de marché couvert surmonté d'une salle de théâtre donnant sur la place Dauphine. Deux aquarelles de la main de Duquesne, conservées aux Archives communales (15), nous permettent d'apprécier l'élégance : façade principale largement ajourée et flanquée de deux tours carrées en avant-corps; salle de théâtre avec parterre et baignoires en fer à cheval, et grand lustre de cristal.

Sans doute trop ambitieux d'un point de vue financier, le projet de Duquesne rejoint celui de Magne dans les oubliettes des commissions municipales.

En réponse à l'attitude des élus, de nouvelles pétitions d'habitants sont déposées en mairie, en 1840, 1843 et 1846.

Car l'état de l'hôtel de Menilgirault ne s'améliore pas, bien au contraire. Il ne cesse de se dégrader et la sécurité du public ne peut plus être assurée lors des représentations. Consciente du danger, la mairie rachète l'édifice à Louis-Etienne Hoyau, le 11 mars 1842, pour une somme de 11 900 F. Sa fermeture au public est ordonnée, en attendant sa destruction. Celle-ci intervient finalement en février 1846. Ainsi s'achève l'existence de l'hôtel du Petit Menilgirault qui, après avoir connu la gloire pendant trente ans, avait vu son public se détourner de lui, scellant son triste destin.

La disparition de l'ancienne salle de spectacles ne résout en rien le problème du théâtre à Etampes, dans la mesure où aucune initiative n'est à attendre de la part de la municipalité. Celle-ci se contente en effet d'autoriser certaines représentations sous chapiteau, ainsi en 1844, une pièce sur le christianisme "*à laquelle maîtres et maîtresses de pension peuvent mener sans scrupules leurs élèves*" (16), ou à donner son agrément à des spectacles montés avec des moyens de fortune dans des granges ou des salles d'auberges. Ces représentations sont de plus en plus rares. De janvier à juin 1850, les Etampois doivent se contenter de deux comédies dramatiques données dans la salle principale de l'hôtel de la Girafe, néanmoins réputée "*propre et convenable*" (17).

Les Etampois se mobilisent. Lancement d'une souscription. (1850).

Las d'attendre une amélioration de l'état des finances communales, et un hypothétique projet de théâtre municipal, un groupe de notables locaux se réunit à l'automne 1850 et décide de fonder une "*Société pour l'établissement et l'exploitation d'un théâtre à Etampes*", dont la principale raison d'être est de rassembler la somme nécessaire à sa construction, par le lancement d'une souscription par actions.

La Société se forme en nom collectif à l'égard des souscripteurs et en commandite à l'égard des actionnaires, par acte passé devant M^e Berlay, notaire, les 12 et 14 novembre 1850. Ses statuts sont déposés au greffe du tribunal le 18 novembre.

Cette initiative privée n'est pas un phénomène spontané. Depuis plusieurs années déjà, les éléments les plus entreprenants de la bonne société locale, négociants, rentiers et propriétaires, mais également représentants de l'Etat, au premier rang desquels le préfet et les sous-préfets successifs, envisagent une action concrète destinée à mettre fin à l'absence d'un théâtre. Des appuis importants sont sollicités et obtenus. Le préfet de Seine-et-Oise, Arrighi, le maire, Pommeret des Varennes, approuvent l'idée d'une souscription et s'engagent, à titre personnel, à figurer parmi les premiers acheteurs d'actions.

Dès le 18 novembre 1850, 400 actions d'une valeur de 250 F sont mises en vente par la Société. Avant même le lancement officiel de la souscription, les gérants de celle-ci affirment que "*les actions sont placées aux 4/5^e et qu'on trouvera sans problème les 100 000 F nécessaires*" (18).

Les gérants tiennent promesse : les actions trouvent preneur en quelques jours. A la lecture de la liste des souscripteurs, on peut constater que tous les principaux notables d'Etampes s'engagent dans ce projet, ainsi qu'un nombre non négligeable de maître-artisans alléchés par le futur chantier. L'actionnaire le plus important est d'ailleurs l'entrepreneur Girard. Quatre gérants sont choisis pour représenter les actionnaires et administrer la Société : Louis-Auguste Baron, Jean-Pierre Moreau, Charles-Didier Levayer et Eugène Abot (19).

Dès le début du mois de décembre, peut être envisagé l'achat du terrain sur lequel devra s'élever le nouveau théâtre. Le choix des gérants ne constitue pas une surprise. Ils décident d'acheter un terrain appartenant à Pierre Grattery, juge au tribunal civil de première instance... et actionnaire important de la Société. Le contrat de vente est établi devant notaire, le 17 décembre. Moyennant une somme de 12 000 F, la



Portrait de Gabriel Davioud,
publié dans l'Exposition illustrée de 1878.
Collection particulière.

Société entre en possession d'un terrain s'étendant entre la rue des Groissonneries (aujourd'hui rue Dom Fleureau), la rue Haute des Groissonneries (aujourd'hui rue Auguste Petit), et le Creux Chemin (aujourd'hui rue Léon Marquis), démembrement de vastes dépendances d'une maison ayant façade sur la rue Saint-Jacques, dont elle porte le numéro 47 (20).

Le terrain acquis, il ne reste plus à la Société qu'à trouver l'architecte capable de mener à bien le projet.

Un jeune diplômé âgé de 26 ans, Gabriel Davioud, se porte immédiatement candidat (21).

Le choix de l'architecte : Gabriel Davioud

Né à Paris en 1824, fils d'un modeste fonctionnaire tôt décédé, et d'une dame d'atours de Madame Adélaïde, sœur de Charles X, Gabriel Jean Antoine Davioud témoigne dès l'enfance d'un grand talent de dessinateur. Loin de contrarier cette vocation précoce, sa mère le fait entrer à l'Ecole de Dessin de Bellec en 1836, puis à l'Ecole des Beaux-Arts où il devient l'élève de Léon Vaudoyer. Il figure rapidement parmi les meilleurs élèves du cours et se lie d'amitié avec un jeune condisciple originaire d'Etampes, Elias Robert, de cinq ans son aîné. Tous deux se voient confier en 1845, par Léon Vaudoyer, la restauration du cloître de Saint-Martin-des-Champs. La même année, Gabriel Davioud remporte deux médailles. En 1849, il se présente au concours du Grand Prix de Rome et obtient le second prix. Tandis qu'Elias Robert préfère se consacrer à la sculpture, Davioud intègre la direction du Plan de la Ville de Paris. Malgré son jeune âge, il peut déjà faire état d'une liste impressionnante de prix.

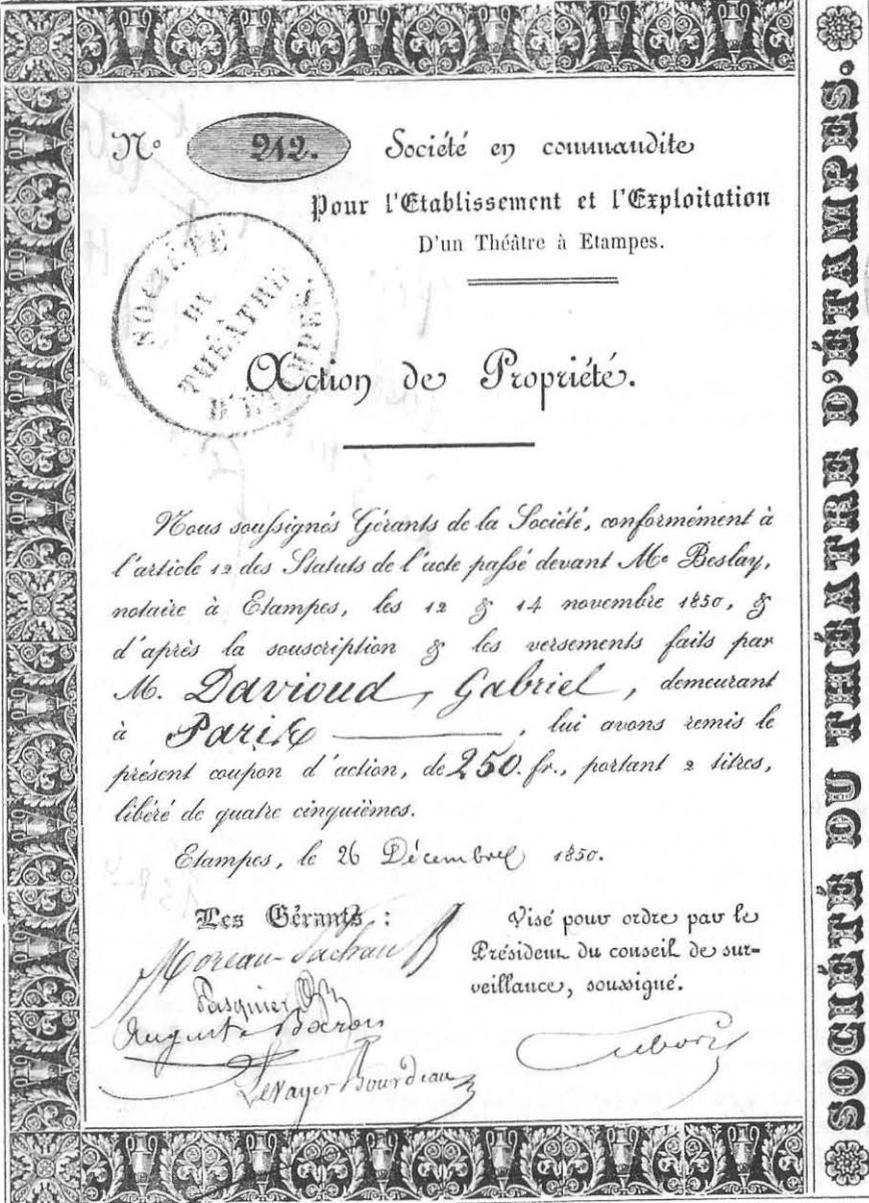
Alors que se dessine pour lui une prometteuse carrière parisienne, Gabriel Davioud brûle d'impatience de voir enfin s'élever un premier édifice imaginé et dessiné par lui. C'est sans doute à l'instigation de son ami Elias Robert, qu'il porte son attention sur le projet d'un théâtre pour Etampes, ville située à peu de distance de Paris mais où la concurrence d'architectes de talent est indiscutablement moins rude pour un débutant.

Pour mettre toutes les chances de son côté, il achète parmi les premiers, des actions émises par la nouvelle "Société du Théâtre d'Etampes".

La chance lui sourit. A la fin de l'année 1850, ou au tout début de l'année suivante, les gérants de la Société décident, peut-être à l'issue d'un concours, de lui confier la réalisation du projet. Elias Robert n'est pas oublié : il obtient de créer les modèles du décor sculpté du foyer et de la salle.

Il faut porter au crédit des notables d'Etampes, d'avoir su reconnaître le talent de Gabriel Davioud alors qu'aucune construction née de sa main n'existait encore, si ce n'est sur le papier et sous forme de maquette.

La qualité du travail de Davioud à Etampes, dont la presse nationale se fait l'écho, profitera indiscutablement à sa carrière, qui connaîtra une ascension importante sous le Second Empire (22). Notons qu'il poursuivra sa collaboration avec Elias Robert puisque les deux hommes seront les auteurs du monument érigé en l'honneur de dom Pedro sur la Grand Place de Lisbonne.



N° 242. Société en commandite
pour l'Établissement et l'Exploitation
D'un Théâtre à Etampes.

SOUSCRIPTION
DU
THEATRE
D'ETAMPES

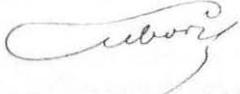
Action de Propriété.

Nous soussignés Gérants de la Société, conformément à l'article 12 des Statuts de l'acte passé devant M^e Beslay, notaire à Etampes, les 12 & 14 novembre 1850, & d'après la souscription & les versements faits par M. Davioud, Gabriel, demeurant à Paris, lui avons remis le présent coupon d'action, de 250. fr., portant 2 titres, libéré de quatre cinquièmes.

Etampes, le 26 Décembre 1850.

Les Gérants :
Moreau-Sabau
Dassier
Auguste Robert
Lefayeur Bourdieu

Visé pour ordre par le
Président du conseil de sur-
veillance, soussigné.



Action de propriété émise par la
"Société en commandite pour l'établissement et l'exploitation d'un théâtre à Etampes",
au nom de Gabriel Davioud, 26 décembre 1850.
Archives municipales, cote 15 R 4.

La construction du théâtre et l'aménagement des abords

(1850-1852)

Le gros œuvre

La pose de la première pierre du théâtre d'Etampes intervient le 21 avril 1851. A cette occasion, Gabriel Davioud prononce un discours publié par l'Abeille dans son édition du 26 :

*"Messieurs,
La première pierre du théâtre d'Etampes vient d'être posée; demain les travaux vont prendre une nouvelle ardeur; permettez qu'au nom des ouvriers qui sont appelés à y prendre part, celui que vous avez placé à leur tête vienne vous en exprimer leur reconnaissance. Dans ces temps difficiles, où l'industrie privée a ralenti son développement, où la misère atteint trop souvent celui qui ne vit que du labeur de chaque jour, encourager, faire naître le travail par l'association, c'est faire œuvre de générosité et de patriotisme. En adoptant cette pensée, Monsieur le Maire, et vous aussi Messieurs les Conseillers municipaux, vous avez de justes droits à notre reconnaissance. Et vous, Messieurs les Gérants qui avez sacrifié de précieux loisirs à cette œuvre utile, sans autre récompense que votre désintéressement, la classe ouvrière d'Etampes vous remercie ! Pour moi, Messieurs, qui ai reçu de vous l'honneur de diriger ces travaux, recevez l'expression de ma gratitude. Ce que j'ai fait jusqu'ici a paru recevoir votre approbation; puissai-je en complétant mon œuvre la mériter tout entière! Doter votre ville d'un monument digne d'elle; unir aux grâces de l'art qui charme les yeux, la solidité qui brave le temps; atteindre ce double résultat dans la judicieuse mesure des sommes que vous y consacrez et avec les seules ressources dont vous disposez, tel est le but de mes efforts et de mes soins. C'est dans ces conditions que j'ai accepté cette construction; j'ai pris un engagement que je tiens à honneur de remplir.*

Enfin, Messieurs, mon œuvre terminée, vous l'apprécierez. Inconnu dans votre pays, je n'avais aucun droit pour y être accueilli, mais je serais heureux d'en avoir en le quittant, pour y revenir au besoin. Les paroles me manquent pour vous exprimer ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait; mais il

me reste, pour justifier et reconnaître votre confiance, le moyen de vous prouver que j'en étais digne."

Les travaux avancent rapidement. En moins d'un an, la construction est achevée. Le 17 janvier 1852, l'Abeille peut écrire :

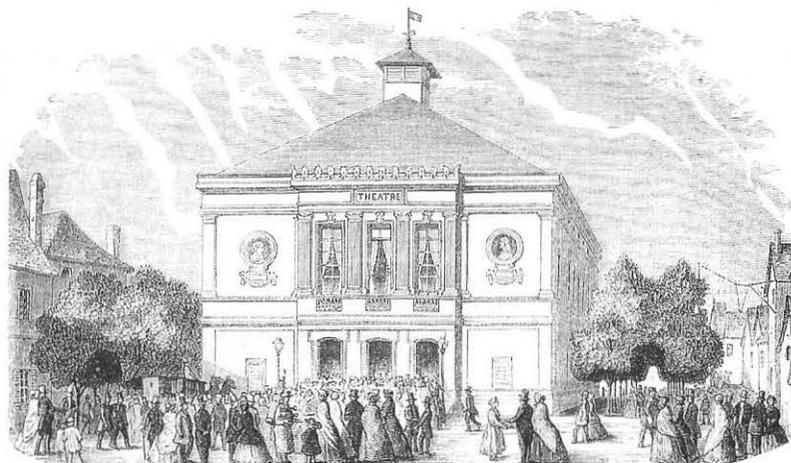
"M. Gabriel Davioud, jeune architecte de présent et d'avenir vient d'accomplir un double tour de force : il a fait un grand théâtre dans un petit espace, et il n'a pas excédé ses devis, tout en dépassant ses promesses. Avis aux bâtisseurs! Il faut tout dire, c'est une véritable bonne fortune pour un jeune architecte de bâtir un théâtre. M. Davioud l'a saisi avec amour. Il a tout étudié avec conscience et tout coquettement rendu avec goût et simplicité(...). C'est simple et c'est élégant, c'est joli sans qu'on sache pourquoi! (...) c'est que M. Davioud est un dessinateur exquis, un des meilleurs élèves de M. Duban, c'est que son ami Gérôme a prêté ses compositions pour les figures des vousoirs et que les jolis enfants des loges d'avant-scène sont l'œuvre de Robert, sculpteur de talent (...)"

Le procès-verbal de réception de la salle de spectacle est établi par l'architecte arbitre Allais, le 26 avril 1852, en présence de François Collin, membre du conseil municipal faisant office de maire. Les deux hommes observent que *"tout a été fait suivant les règles de la bonne construction"* (23).

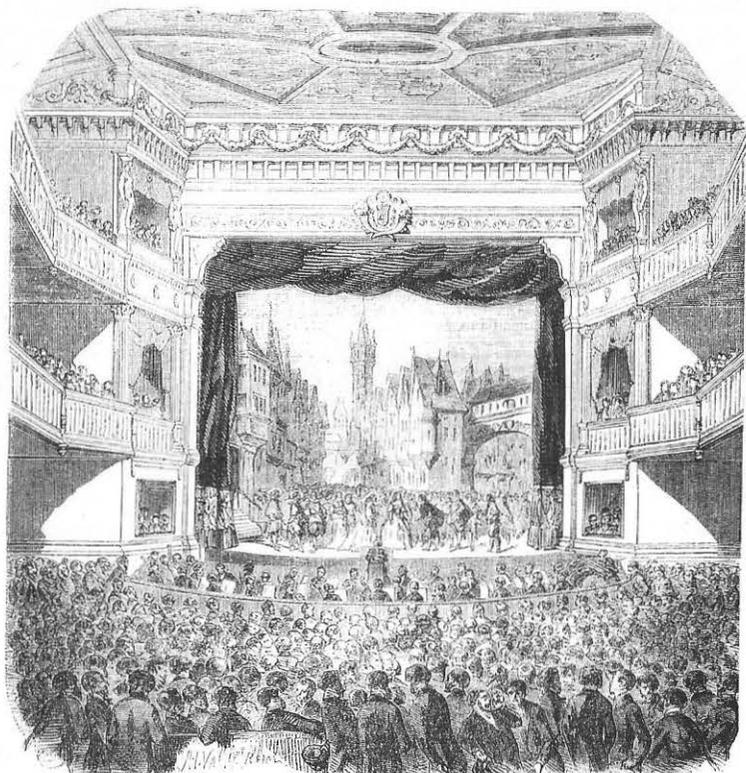
Des plans et croquis de Gabriel Davioud, ne subsiste malheureusement rien. Il est donc impossible de savoir si des transformations mineures ont été décidées en cours de chantier.

La façade du théâtre que nous pouvons voir actuellement, n'est pas celle dessinée par Davioud en 1851. Elle a été remaniée en 1927. A l'origine d'influence néo-classique, elle ne comportait pas de fronton, mais une corniche et avait été décorée de deux médaillons, situés de part et d'autre des fenêtres de l'étage, elles-mêmes agrémentées de trois balcons ajourés.

Inauguration d'un théâtre à Elampes, le dimanche 2 mai. 1852.



Données architecturales d'Elampes, elevation de la façade. Dessin de Joret, gravure de Besl, Noëllet et Cie.



Inauguration du nouveau théâtre d'Elampes, le 2 mai 1852. Dessin de Joret et Valentin, gravure de Besl, Noëllet et Cie. 1852.

La façade et la salle du nouveau théâtre. Extrait de l'illustration, mai 1852. Archives municipales, cote 15 R 24.

Aménagement intérieur et décors

L'intérieur, lui, est demeuré intact. C'est celui d'un théâtre à l'italienne: scène et salle sont opposées. Cette dernière présente un intéressant plan polygonal et est fragmentée en parterre, balcon et poulailler. Un ensemble de toiles marouflées ayant pour thème l'architecture de jardin, décorent les garde-corps des balcons, le mur de face et le plafond. Les médaillons du plafond présentent des portraits de musiciens et dramaturges (Molière, Shakespeare, Mozart, Corneille, Eschyle). Ils sont attribués à Jean-Léon Gérôme (1824-1904). Certains des portraits actuellement visibles ne sont pas des originaux : ils ont été cloués sur la toile d'origine.

Elias Robert est l'auteur des hauts-reliefs qui couronnent les loges d'avant-scène et le trumeau de la cheminée du foyer. Selon Julia Fritsch (24), ils "*sont sans doute une allégorie de la comédie (enfant de gauche souriant, masque comique) et de la tragédie (enfant de droite à l'air sévère, masque sévère, épée).*"

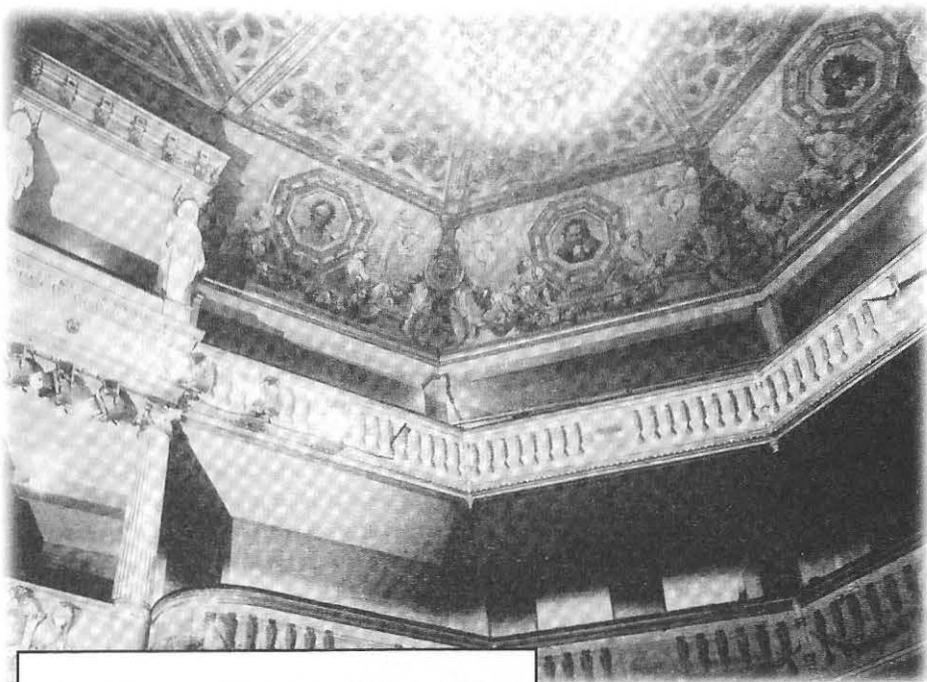
Les cariatides supportant l'entablement des loges d'avant-scène du deuxième balcon, également dues à Elias Robert, sont au début d'une série que le sculpteur réalisera pour le Conservatoire des Arts et Métiers, l'Opéra, les Magasins Réunis ou le Louvre à Paris".

Au moment de son inauguration, le théâtre présente une capacité d'accueil de 564 places, nombre qui sera notablement diminué par la suite, pour de questions de sécurité et de confort.

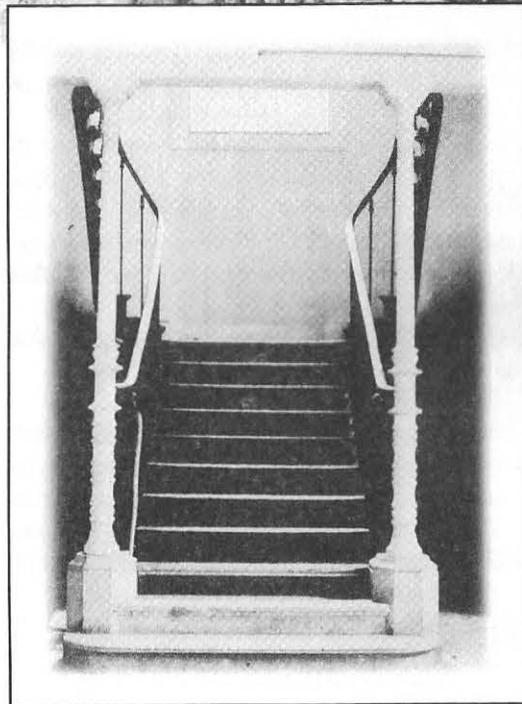
En 1860, les 9 loges de face ont 5 places chacune, tandis que les 6 loges d'avant-scène ont 6 places chacune. Les stalles de galerie peuvent accueillir 28 spectateurs, les stalles de balcon, 24 ; celles d'orchestre, 51 ; le parterre 180, et la deuxième galerie, 200 au maximum (25). La salle est munie d'un plancher mobile servant à couvrir l'orchestre et le parterre en cas de grande réunion ou de bal (26). Son mobilier est composé de 51 bancs et de 78 chaises.

Les loges et galeries abritent 56 petits bancs et 74 chaises. Chaque loge dispose soit d'un poêle soit d'une cheminée à grille et dessus de marbre.

Au premier étage se trouve une chambre équipée d'une simple glace à cadre doré, et la chambre des accessoires où sont conservés fauteuils et chaises de tous styles permettant de recréer un salon jaune, un salon rouge, ou encore un intérieur de maison grecque avec colonnes imitant le marbre; tables, tapis et autres guéridons, ainsi qu'un piano en bois peint, des buffets de cuisine, un coffre-fort, 16 tableaux de famille, une chaise à porteurs, un appareil pour imiter les éclairs...



Détail de la salle.



Escalier conduisant au foyer.

Le foyer, également situé au premier étage, est décoré de grands rideaux en damas vert, de deux tableaux représentant les muses, et de trois bustes de Rabelais, de Rose Chéri, comédienne originaire d'Etampes, et de Jean-Baptiste Provost, alors brillant sociétaire de la Comédie Française. A partir de 1852, une place d'honneur est réservée au buste de l'empereur Napoléon III. L'éclairage du foyer est assuré par des lampadaires en cuivre. Son décor ne change guère avant 1900, à l'exception du remplacement des rideaux verts par des rideaux grenats.

Depuis le foyer, il est possible d'accéder au deuxième étage du théâtre où se trouvent trois petites chambres servant de loges aux artistes, ou de descendre dans le vestibule par le grand escalier où trône une statue de Vénus. Au rez-de-chaussée, le spectateur est accueilli dans le vestibule où se trouve le bureau en chêne du vendeur de billets. L'orchestre, très à l'étroit, dispose de 14 pupitres, et de 12 tabourets. Sur la scène et sous celle-ci, sont conservés une vingtaine de décors peints qui offrent aux troupes de passage la possibilité de jouer n'importe quel genre de pièce. On trouve des décors de salons (Louis XV, rose, gothique, de Lydie), de jardins (avec bosquet, avec pavillon, avec fermes et lac), de points de vue (montagne, horizon avec mer), de palais grec, de prison, de chapelle..., sans compter de grands arbres en carton pâte, un canon factice, et même une gondole avec quatre rames.

Le 27 novembre 1853, la Société du Théâtre organise une loterie pour "*l'embellissement intérieur et extérieur de l'édifice*". Les fonds ainsi collectés permettent de lancer quelques travaux de maçonnerie, peinture, serrurerie et menuiserie. Le gagnant du premier prix se voit remettre une toile orientaliste peinte et offerte par Narcisse Berchère, d'une valeur de 1000 F. Le résultat de la loterie est relativement décevant puisqu'elle ne rapporte que 928 F pour 464 billets vendus.

Si l'éclairage extérieur du théâtre donne toute satisfaction (deux grands candélabres sur colonnes en fonte illuminent les trois portes d'entrée de la façade), il n'en est pas de même de l'éclairage intérieur, à huile, qui s'avère tout de suite insuffisant. Il faut cependant attendre 1865 pour qu'un premier projet d'amélioration soit élaboré, par la société Lecoq Frères, fabricants de lustres et lampes à Paris (27). Le projet n'aboutit pas, faute d'argent. En 1871, une commission municipale constate que l'éclairage ne fonctionne presque plus, et conclut à la nécessité de remplacer la centaine de lampes à l'huile par des becs à gaz, beaucoup plus efficaces et modernes. Les travaux sont accomplis en plusieurs tranches. Enfin, en juillet 1903, la commission municipale du Budget accède à la demande des Amis du Théâtre, d'installer l'éclairage électrique dans l'édifice, moyennant 233 lampes à incandescence et 120 lampes de couleurs pour les effets de lumière.

Le difficile établissement d'une place publique (1850-1852)

Lorsque la "Société pour l'établissement et l'exploitation d'un Théâtre" achète le terrain de Laurent Grattery, en décembre 1850, de nombreuses voix s'élèvent pour constater que l'édifice à construire aura un aspect étriqué puisqu'il sera engoncé entre trois rues ou ruelles étroites (28), sans dégagement vers une place publique ni même sur la rue Saint-Jacques dans la mesure où il sera séparé de celle-ci par la portion de terrain bâti qui reste propriété de M. Grattery.

En mars 1851, les gérants de la Société conviennent donc de la nécessité d'acheter ce dernier terrain et de démolir la construction qui l'occupe, de manière à dégager la perspective que l'on aura du théâtre depuis la rue Saint-Jacques (29). Des négociations sont ouvertes entre les gérants, le maire Charpentier, et Grattery. Un accord est rapidement trouvé : la ville achètera le terrain, pour un montant de 22 000 F, et le transformera en jardin public. La Société, quant à elle, deviendra propriétaire de la maison à démolir, moyennant une indemnité de 6 000 F à Grattery, et fera procéder à sa destruction.

Conformément à l'accord, les travaux de démolition débutent à l'été 1851, quand soudain un grave différent oblige à suspendre le travail. Le nouveau maire de la ville, François-Hippolyte Collin-Périer, qui remplace Charpentier au printemps 1852, découvre en effet que l'accord conclu avec son prédécesseur n'est que verbal, et qu'aucun texte ou acte relatif à l'achat du terrain n'a été présenté en conseil municipal. Charpentier a donc commis un excès de pouvoir. De plus, l'ancien maire est un actionnaire important de la Société du Théâtre et un ami personnel de Grattery. On peut donc se demander si Charpentier a défendu les intérêts de la commune ou s'il a surtout été motivé par ses intérêts d'actionnaire. Ainsi mis en cause, Charpentier se défend en invoquant ... une soudaine perte de mémoire. Il dit ne pas se souvenir de l'accord et insiste sur l'absence de promesse écrite (30).

En définitive, Charpentier n'est plus inquiété et le conseil municipal accepte le principe de l'achat du terrain pour la somme de 22 000 F, tout en lançant un appel à l'aide de la population par le biais d'une souscription. Celle-ci ne sera close qu'en février 1858, après avoir rapporté un peu plus de 3 500 F (31).

Les travaux de démolition de l'ancienne maison Grattery peuvent enfin reprendre et s'achèvent en avril 1852, treize mois après le lancement du chantier. Quelques semaines plus tard, fin mai 1852, débute l'aménagement du terrain qui deviendra la place du théâtre.

Découvrant, en lisant l'Abeille, que les travaux de terrassement menés sous la direction de Magne, conduiront à conserver l'inclinaison naturelle du terrain entre la rue

Saint-Jacques et la façade du théâtre, Gabriel Davioud s'en alarme et écrit une lettre pathétique au maire, le 15 septembre 1852 (32) : *"je vous supplie de suspendre (...) le profil en cours d'exécution (...) le théâtre d'Etampes est malheureusement construit sur la pire espèce de terrain, sur une pente qui s'abaisse à partir du point de vue principal; ne rien faire pour atténuer le redoutable effet qui va se produire, le raccourcissement des lignes verticales de la façade, c'est laisser croire que le terrain qu'on a acquis à grands frais, ne l'a point été en vue d'un complément du théâtre et de l'embellissement de la cité.*

La disposition que j'avais projetée et qui consiste à niveler le sol jusqu'au devant de la rue Saint-Jacques, avait pour but de faire matériellement sentir au spectateur placé dans cette rue, qu'il était élevé de toute la hauteur de la terrasse placée à ses pieds, et par cela seul, instinctivement, l'harmonie des proportions de l'édifice reprenait à ses yeux tout l'empire que la pente matérielle du terrain va lui ravir (...)".

Faisant suite à ce courrier, une lettre des gérants en appelle également au maire (33) : *"la place devant le Théâtre n'offre à l'œil qu'un cloaque d'eau et de boue(...) or c'est pour mettre en valeur la façade du théâtre que, contrairement à ce qui était prévu, on l'a changée et tournée vers la rue Saint-Jacques. Le seuil de l'édifice manque d'élévation, en raison d'un budget restreint... La pente adoptée par le nivellement [de Magne], amène toutes les eaux de la place sur l'édifice (...) c'est le plan de M. Davioud qui se rapproche le plus du but qu'on doit se proposer (...)"*.

Ni l'exhortation de Davioud, ni les inquiétudes des gérants de la Société ne parviennent à convaincre le conseil municipal qui persévère dans sa regrettable décision de conserver l'inclinaison naturelle du sol, plutôt que d'en baisser le niveau de deux mètres, comme prévu initialement par Davioud.

Le résultat ne se fait pas attendre: dès achèvement des travaux de la place, tout le monde peut constater le manque de verticalité du bâtiment. L'erreur sera reconnue par le conseil municipal de 1926-1927 qui, plutôt que de réaménager la place en l'abaissant, demandera à l'architecte Louis-Charles Boileau (34), de *"dessiner une nouvelle façade pour élever l'édifice"* (35). Avec pour conséquence, une façade profondément remaniée qui donne effectivement une impression de verticalité plus importante mais qui apparaît beaucoup moins engageante que la façade primitive de Davioud.

La statue d'Etienne-Geoffroy-Saint-Hilaire

A partir du 11 novembre 1857, la place du Théâtre prend le nom de place Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, en hommage au naturaliste né à Etampes en 1772. La réalisation de la statue est confiée à Elias Robert. Le matériau choisi pour la statue est le marbre blanc de Phalsbourg et, pour le socle, le grès rose des Vosges. Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire doit être représenté en robe de professeur de faculté, dans une attitude méditative, appuyé sur une statuette représentant l'Egypte, et sur quatre livres superposés, surmontés d'une tête de mort. Le socle est orné de sphinx sur les trois faces.

La statue, haute de 2,47 m, terminée à la fin du mois d'août 1857, est exposée dans les premiers jours de septembre devant la porte du Louvre, vis à vis le pont des Arts, puis transportée par rail à Etampes (36).

La statue d'Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, par Elias Robert. Archives municipales, cote 2 Fi 4.17.

De la valse des Directeurs au rachat par la ville

(1852-1863)

Le grand jour est arrivé : la soirée inaugurale

Après plusieurs décennies d'espoirs trompés, de pétitions, de projets et de contre-projets, le grand jour est enfin arrivé. Le 2 mai 1852, en fin d'après-midi, une foule particulièrement dense et bruyante, venue de tous les quartiers et faubourgs de la ville, converge vers la place où se dresse fièrement l'œuvre encore mystérieuse mais ô combien déjà populaire de l'architecte Gabriel Davioud : le nouveau théâtre.

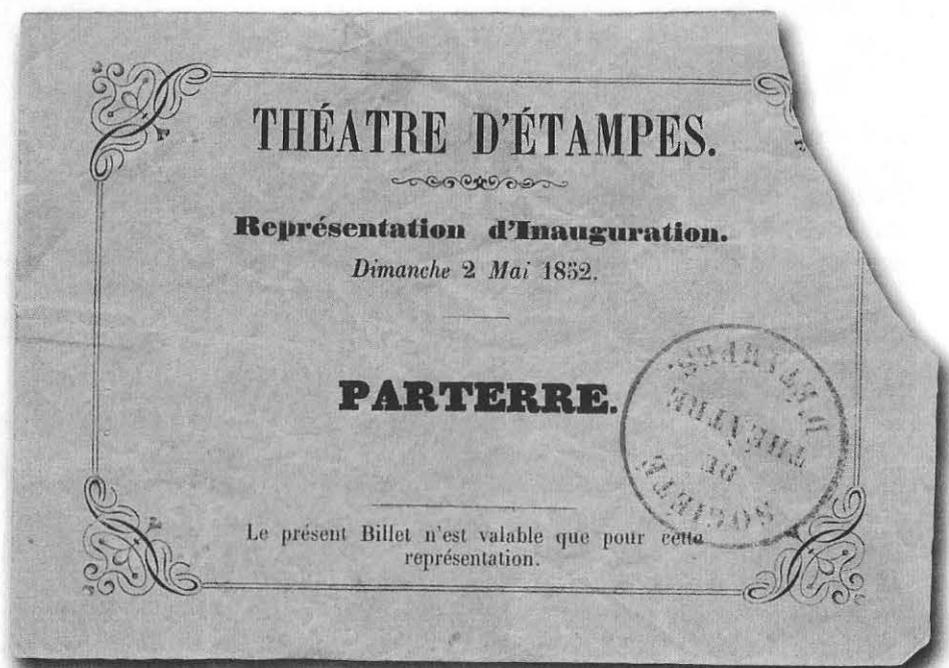
Avec une même ferveur presque enfantine, casquettes et hauts-de-forme découvrent les médaillons peints par Gérôme, les cariatides d'Elias Robert, le grand lustre de cristal. Et quand se lève pour la première fois le rideau de la scène, sur un décor de cité médiévale riche en couleurs, les spectateurs ne peuvent taire leur immense enthousiasme. Même les journalistes de Paris, venus rendre compte de l'événement à la France entière, ne tarissent pas d'éloges sur la beauté de la nouvelle salle de spectacles.

Pour la soirée inaugurale, les gérants ont fait appel aux sociétaires de la Comédie Française qui interprètent un des grands succès du répertoire, "*Le Barbier de Séville*", ainsi qu'une amusante petite pièce en un acte et en vers, écrite par l'étaminois Adelphe Nouville, "*Une Rencontre*".

Quand tombe le rideau, la soirée est loin d'être terminée. Jusque tard dans la nuit, un mémorable banquet réunit les actionnaires, les gérants, les acteurs et les notables, tandis que le Bureau de bienfaisance et les Dames de la charité se voient remettre une partie des recettes, très exactement 44 francs et 17 centimes, provenant de la vente du livret d'"*Une Rencontre*" (40).

Dès le lendemain, le rédacteur de l'Abeille peut affirmer qu' "*Etampes n'est plus une ville inconnue! (...) Le monde artistique sait qu'il y a à douze lieues de la capitale, une ville qui s'appelle Etampes, et que cette ville possède un théâtre*".

La soirée inaugurale a donc été un incontestable succès; public, artistes et journalistes ont été conquis par la nouvelle salle de spectacles. Il faut maintenant recruter un directeur pour le théâtre, dont la première et urgente mission sera de mettre sur pied une programmation attrayante pour la saison 1852-1853.



Le libre choix du directeur

Pour la première fois, Etampes peut choisir librement son directeur. Jusqu'alors, faute d'un véritable théâtre, Etampes dépendait de l'arrondissement théâtral de Saint-Germain-en-Laye, et la nomination du directeur, par achat d'un privilège, dépendait du ministère de l'intérieur (41). C'est ainsi qu'un certain Sérant avait obtenu le privilège de la programmation de pièces pour Etampes de 1850 à 1852... sans jamais fouler le pavé de la ville. Comme devait le remarquer le maire, *"Sérant ne peut jamais gagner de l'argent en venant à Etampes, puisqu'il réside à Saint-Germain-en-Laye, et que tout déplacement de troupe est grevé par le coût des transports... Sérant ne vient donc pas !"* (42). Pour mettre fin à cette pratique désastreuse, les Etampoises veulent un directeur et une troupe sédentaires qui présenteraient *en outre l'avantage d'une dépense journalière qui ferait vivre beaucoup de familles de la classe ouvrière, activant le commerce(...)* (43), selon une vision très optimiste du maire.

Forts de ce principe, les gérants de la Société du Théâtre recrutent un dénommé Caron qui s'engage à jouer 17 pièces de mai à décembre 1852. Sa troupe se compose de 11 comédiens et d'un chef d'orchestre, tous originaires de Paris. Un arrangement est trouvé entre Caron et les gérants : la Société prend à sa charge les frais de décors, de chauffage, d'éclairage, de ménage..., en échange de quoi Caron reverse un quart de la recette brute à la Société (44).

Le bilan artistique et financier de la première saison du Théâtre est, contre toute attente, assez mitigé. Si tout le monde reconnaît les mérites du directeur et de ses comédiens, qui ne *"présentent que des spectacles très convenables et de bon goût, ce qui montre que Caron comprend que les représentations doivent avoir un but moral dont il serait dangereux de s'écarter"*, le public n'est pas toujours au rendez-vous, et les recettes sont très décevantes. Elles s'élèvent à 502,75 F pour 450 F de dépenses, ce qui ne permet pas de rémunérer décemment la troupe. Dans de telles conditions, Caron ne peut envisager une seconde saison et remet sa démission, d'autant plus qu'un des gérants de la Société, Baron, intrigue afin d'obtenir le privilège de directeur pour son fils, *"une véritable calamité pour ses parents et pour sa famille"*, à en croire le maire (46). Fort heureusement, la manœuvre échoue.

Le 23 octobre 1853, Cerf David succède à Caron. David détient également le privilège des théâtres de Bercy, Passy, Sèvres et Saint-Cloud. Dès le 5 février 1854, David jette l'éponge : *"je ne continuerai pas à Etampes, attendu le prix exorbitant de chaque représentation, l'absence de subvention, le coût de la location de la salle exigé par les gérants de la société (50 F par soirée), l'éclairage à ma charge, l'obligation d'organiser deux représentations gratuites pour les pauvres(...)"*

Le maire, Collin-Perier, se désole du départ de David. Dans un rapport au préfet (47), il souligne l'excellent travail du directeur qui a donné 21 représentations, entre la date de son arrivée et février 1854, "*spectacles nouveaux et attrayants à chaque fois*", mais le bilan financier est sans appel : 9 901 F de recettes pour 11 892 F de dépenses.

Les gérants de la Société se tournent alors vers un certain Dubarry à qui est confié la saison 1854-1855. Celui-ci se révèle un aigrefin qui emploie les comédiens sans les payer. Une enquête montre qu'il est insolvable. En 1854, six plaintes d'artistes sont déposées sur le bureau du maire qui, excédé, obtient la démission de Dubarry (48) "*qui a décidément joué une série de drames monstrueux !*".

Deux ans à peine après son inauguration, des nuages noirs obscurcissent le ciel au-dessus du théâtre d'Etampes. Sa réputation de salle sympathique mais ruineuse, la versatilité de son public et la rapacité de ses gérants, rendent très difficile le recrutement d'un directeur honnête et capable.

Entre 1852 et 1863, 9 directeurs se succèdent sans jamais réussir à équilibrer les comptes.

Un arrondissement théâtral ?

Pour faire face à ce déficit chronique, le maire d'Etampes propose à ses collègues de Dourdan, d'Arpajon et de Corbeil, de s'ajouter au privilège d'Etampes, de manière à former une sorte d' "*arrondissement théâtral*". Si le maire de Dourdan regrette de ne pouvoir répondre favorablement, sa ville "*n'ayant pas de théâtre mais plutôt une salle de danse, sans loge et sans orchestre, avec une scène trop petite, pas de coulisse et peu de public*", le maire d'Arpajon y est très favorable. Il promet d'appuyer le projet auprès du sous-préfet. Le maire de Corbeil, quant à lui, se montre beaucoup plus réticent, en raison de la distance qui sépare sa ville et Etampes, et de la collaboration qui existe entre les théâtres de Corbeil, de Melun et de Fontainebleau pour l'accueil de troupes itinérantes (49).

Ainsi, le théâtre d'Etampes doit se débrouiller seul, la réponse favorable d'Arpajon n'étant pas suffisante pour créer un "*arrondissement théâtral*".

La valse des directeurs

La difficile recherche d'un directeur compétent reprend. Charles Linguet est recruté en 1855. Un conflit éclate rapidement avec les gérants qui l'accusent de ne pas employer une vraie troupe. Linguet leur rétorque que le théâtre n'est pas administré de manière légale puisque l'ordonnance de 1824 sur les salles de spectacles, toujours en vigueur, dit que les villes qui ont une troupe sédentaire doivent lui fournir la salle gratuitement et lui payer une subvention, ces dispositions n'étant pas respectées à Etampes.

La rébellion de Linguet conduit les gérants à le révoquer, mais leur décision est rejetée par le ministère de l'intérieur qui enjoint la Société du Théâtre à se conformer à la loi, sous peine de la suppression du privilège d'Etampes, d'interdiction d'employer une troupe sédentaire, et de mise sous tutelle de la Direction de Théâtres du Département. Bien que conforté dans ses droits par la décision du ministre, Charles Linguet préfère remettre sa démission.

Pour la saison 1856-1857, il est remplacé par Adolphe Jung, dit Lejeune, un impresario originaire de Belgique, qui ne tarde pas à découvrir la réalité de la situation. Quelques temps après son arrivée, il écrit une lettre au conseil municipal, à qui il demande une subvention annuelle de 1 000 F pour pouvoir faire son travail correctement. Il constate que "*depuis son inauguration, le théâtre a été tour à tour administré par différents directeurs qui, les uns après les autres, l'ont abandonné en lui laissant une réputation détestable. Si on examine les frais considérables qu'entraîne l'exploitation d'un théâtre aussi éloigné de la capitale (brochures, salle pour les répétitions, affiches, costumes, transports, auberge, allocation aux artistes, et surtout les frais de salle - les gérants de la Société, ne respectant toujours pas la loi-), je ne vois qu'un seul, le premier, Caron, qui a pu prospérer. Quant aux autres, ils furent bien moins heureux. M. Cerf David fut directeur, il perdit... dans cette exploitation et dans d'autres, 20 000 F(...) Plus heureux que mes prédécesseurs, j'ai jusqu'à présent prospéré mais au prix de combien d'ennuis, de fatigue, de lésineries(...) Pour diminuer mon personnel, je me prive de régisseur, j'ai fait tous mes efforts pour supprimer mon chef d'orchestre, moi-même je joue des rôles indignes de moi(...) et cet été, dans notre morte saison à nous, que ferais-je ? Rien. De quoi vivrais-je ? De rien... Je conviens avec bonheur que les habitants veulent bien me témoigner quelque sympathie(...) aussi suis-je honteux du peu que je puis faire pour eux*" (50).

Les plaintes de Lejeune pourraient prêter à sourire, si elles n'étaient répétées par tous les directeurs qui se sont succédés à la tête du théâtre.

En 1859 encore, le directeur pour la saison, Turpin de Sansay, sollicite l'aide du conseil municipal.

Il doit faire face à un conflit avec sa troupe qui l'accuse "*de ne pas tenir ses engagements et de ne pas payer ses comédiens et son chef d'orchestre*" (51). Devant le refus d'une aide municipale qui lui permettrait de se débarrasser de ses créanciers, Turpin de Sansay licencie sa troupe, au motif évidemment fallacieux "*qu'elle ne répond pas aux exigences du public*".

Au début de l'année 1863, les gérants ne peuvent plus se voiler la face : depuis 10 ans, la salle des spectacles accumule les saisons théâtrales chaotiques et les déficits d'exploitation. Les actionnaires se plaignent de ne recevoir aucun dividende. Le constat est accablant : "*l'insuccès de toutes ces directions se répand parmi le monde des théâtres et met le privilège d'Etampes dans le discrédit; les directeurs se succèdent en raison des frais de gestion considérables. Une représentation avec 12 personnes coûte 453 F, pour 400 F de recettes*" (52).

Sans réaction, Etampes perdra son privilège et sera classée dans un privilège départemental quelconque dont le directeur amènera sa troupe deux ou trois fois l'an pour satisfaire aux conditions forcées de son privilège. Or, le privilège spécial concédé par le ministère de l'intérieur oblige la Société du Théâtre à 20 représentations par an, [ce qui est impossible à financer dans le contexte actuel].

Si Etampes perd son privilège, qui payera les impôts et l'assurance du théâtre?'

Aux gérants et aux actionnaires, s'impose la seule solution possible : la liquidation de la Société et la vente du théâtre à la Ville.

Le rachat par la ville

Au moment où le théâtre est inauguré en 1852, nul parmi les actionnaires de la Société qui a rassemblé les fonds nécessaires à sa construction et à son exploitation, ne songe à revendre l'édifice à la Ville. Au contraire, les gérants estiment qu'une vente du théâtre à la collectivité serait désastreuse pour les actionnaires, puisqu'elle représenterait une "*aliénation de capital assez considérable*", sans être pour autant bénéfique à la Ville, dans la mesure où "*la possession du théâtre serait onéreuse, au détriment d'emplois plus utiles*" (37). Tout au plus imagine-t-on de demander éventuellement une subvention de fonctionnement à la Ville, si telle saison théâtrale devait s'avérer déficitaire.

Dix ans après l'inauguration de la salle, la situation a changé du tout au tout; les gérants envisagent même la liquidation du théâtre. Que s'est-il passé ?

De 1852 à 1863, 9 directeurs se sont succédés à la tête du théâtre sans jamais parvenir à présenter un bilan de saison financièrement positif. Chaque tournée théâtrale coûte plus qu'elle ne rapporte à la Société. L'exploitation de la salle accuse un déficit chronique qui s'ajoute aux charges de l'immeuble (éclairage, chauffage, personnel, entretien, impôts locaux...). Les gérants doivent se rendre à l'évidence : la seule solution pour éviter la ruine progressive des actionnaires consiste à vendre le théâtre à la Ville, moyennant une somme équivalente à la valeur des actions à la date de la souscription, soit 100 000 F.

Hélas pour les actionnaires, la Ville est loin de pouvoir et de vouloir racheter le théâtre pour un tel montant. Le conseil municipal ne propose que 36 000 F à la Société, payables en 6 ans, sans intérêts. Chez les actionnaires et les gérants, la consternation le dispute à la colère. Accepter l'offre de la municipalité équivaldrait à amputer leur capital de 70 % de sa valeur.

Le 27 novembre 1864, 123 actionnaires se réunissent en assemblée générale. Les débats sont houleux mais les membres présents finissent par reconnaître que "*la vente du théâtre est incontournable, [malgré le fait qu'elle] représentera une perte considérable pour les actionnaires. Mais [ceux-ci auront] au moins la certitude que, si la ville le rachète, le théâtre conservera définitivement sa destination*".

Le principe de la vente du théâtre à la collectivité est donc acquis mais l'offre financière de la ville, jugée insuffisante, est repoussée. Les actionnaires demandent, par 107 voix sur 110 votants, que la mise à prix soit fixée à 35 000 F, en l'occurrence à 100 F par action, avec un petit reliquat pour les frais de liquidation, désormais inéluctable, de la Société.

Par délibération en date du 19 décembre 1864, le conseil municipal accepte de déboursier les 35 000 F demandés, et le 27 novembre suivant, une assemblée générale extraordinaire de la Société autorise les gérants à signer l'acte de vente. Seule manque encore l'autorisation préfectorale d'achat par la Ville, acquise le 4 juillet 1865. Dès lors, plus rien ne fait obstacle à la signature de l'acte, par le maire Théodore Alexis Charpentier, et par les gérants Moreau, Levayer et Abot. Celle-ci intervient le 21 juillet 1865, en l'étude de maître Daveluy. Il ne reste plus à la Société du Théâtre qu'à prononcer sa dissolution, ce qui est fait le 19 novembre de la même année (39).



N°: 5301

Ardevant

M^e Louis Xavier Daveluy, et M^e Louis Martial Hautefeuille, son Colligue, Notaire à Stampes (Seine et oise), soussignés

Ont Comparu:

Monsieur Jean Pierre Moreau-Dachau, fils propriétaire, demeurant à Stampes, rue saint jacques.

Monsieur Charles Didier Levayer, propriétaire demeurant à Stampes, place de l'Hotel de Ville.

Et Monsieur Eugène Abot, propriétaire, demeurant à Stampes, rue de la Camerie.

« Agissant en qualité de Gérants

- 132.647 - « responsables de la société du théâtre
- « de Stampes, formée en nom collectif à
- « l'égard des souscripteurs et en commandite
- « à l'égard des actionnaires sous la
- « raison sociale: Moreau, Pasquier, Levayer
- « Baron et Compagnie, par acte passé
- « devant M^e Beslay, Notaire à Stampes,
- « les douze et quatorze novembre mil
- « huit cent cinquante, enregistré, et défini-
- « tivement constitué par un autre acte
- « passé devant le même Notaire le quinze

Acte de vente du théâtre à la Ville,
21 juillet 1865.
Archives municipales, cote 15 R 8.

Dès le début des pourparlers entre la municipalité et les gérants, le conseil municipal accepte d'éponger le déficit de la saison théâtrale en cours.

Emile Jouvain, directeur de 1862 à 1864, obtient le vote d'une subvention de 1 000 F qui lui permet non seulement de faire face aux dettes contractées entre septembre 1862 et avril 1863 (sur les 13 représentations de la période, 5 ont été bénéficiaires), mais également de préparer la saison 1863-1864. Celle-ci se conclut par une nouvelle dette de 1 147 F, prise en charge par la ville.

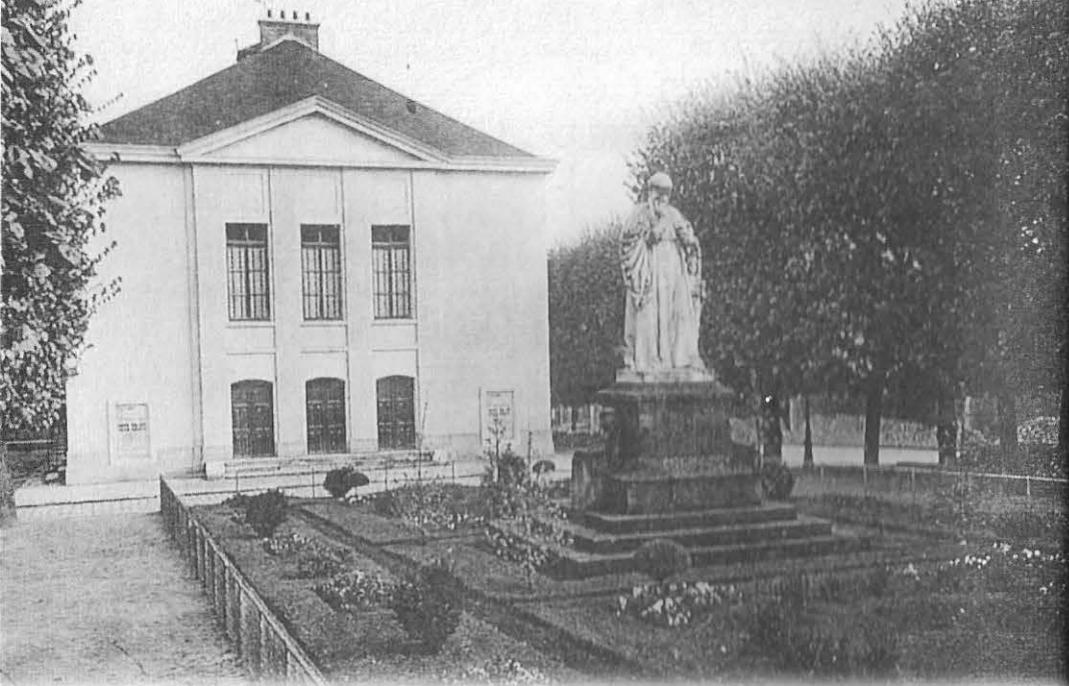
En 1865, une nouvelle subvention de 1 500 F doit être donnée au directeur, assortie, enfin, du prêt gratuit de la salle, conformément à la loi.

Réussite artistique ; Déception financière (1864-1914)

Si le rachat du théâtre par la Ville ne permet pas de mettre fin au déficit chronique des comptes d'exploitation, il rassure néanmoins direction et acteurs. Les salaires sont enfin versés régulièrement. Dans une lettre de janvier 1869, le directeur Martel Caristin peut laisser libre cours à son contentement : "j'ai pu, Dieu merci !, voir une fois le théâtre rempli, et mon porte-monnaie aussi" (53).

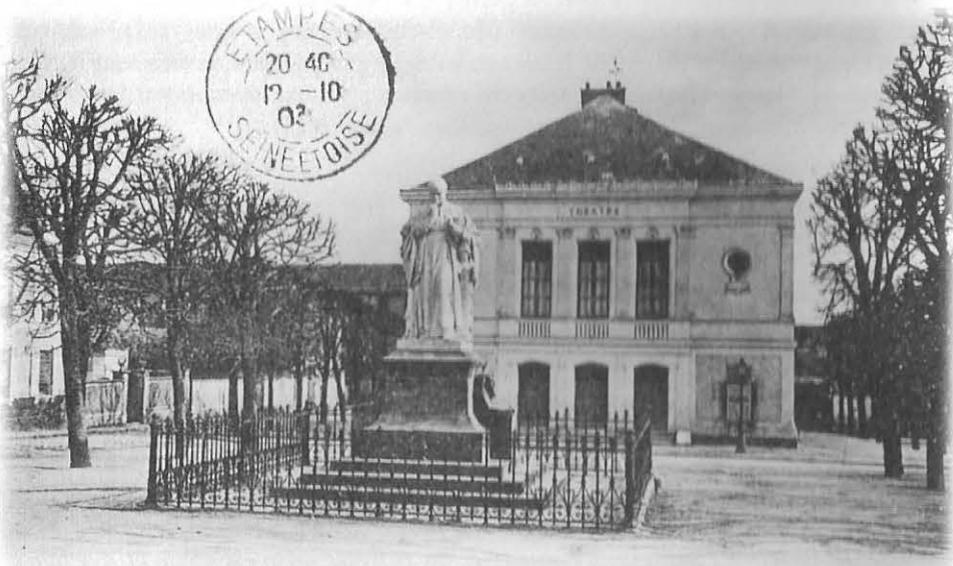
Un bijou déjà vieillot...

Jusqu'à la première Guerre Mondiale, la situation financière du Théâtre demeure délicate. Des subventions municipales sont nécessaires à intervalle régulier. En mars 1903, l'érudit Louis-Eugène Lefebvre s'intéresse à la question et remet un rapport ambitieux au maire Léonce Hutteau (54). Il constate que "le théâtre est un des attraits de la ville (...) à condition d'être prospère (...) mais après 50 ans d'usage et d'expérience, (...) [on peut] trouver au bijou déjà vieillot quelques défauts plus ou moins graves. La crise que subissent les entreprises théâtrales est en partie causée par la défectuosité de la salle. Le public est difficile à contenter, les frais de mise en scène et d'acteurs sont élevés, les recettes faibles. Car la salle est trop exigüe. Ce qui présente également un danger de grave accident. Tout ce qui n'est pas gros mur est en bois.



La façade originelle, par Davioud...

... et la façade remaniée, par Boileau.
Archives municipales, cotes 9 Fi 4.16 et 9 Fi 4.22.



ETAMPES — Le Théâtre

Vous imaginez-vous une panique dans ce fouillis de barrières, dans ces minces passages ? Et la variété des pièces représentées est subordonnée aux frais que peut supporter le directeur... et donc aux recettes que les proportions de la salle lui permettent de réaliser. Avec la tentation de donner des "pièces faciles à jouer", avec trois ou quatre articles médiocres, (...) il faut un peu de profit pour le directeur qui ne travaille pas, j'imagine, pour le roi de Prusse. Alors, quels remèdes ?

Premièrement, il faut augmenter les prix des places qui, dans l'ensemble, n'ont pas changé depuis 50 ans. Surtout, il faut augmenter le nombre de places... Pourquoi ne pas étendre le bâtiment sur l'arrière, en reculant la scène de plusieurs mètres ? Et il y a un unique cabinet d'aisance (...) ce sont les arbres de la place qui en pâtissent".

Sans doute trop ambitieuse, l'idée de Lefebvre d'agrandir le théâtre n'est pas retenue. Ainsi les directeurs successifs devront se contenter d'exploiter au mieux les places existantes, avec des bénéfices toujours aussi maigres.

A la veille de la guerre, "les représentations lyriques doivent être supprimées, faute de ressources, et même les représentations dramatiques ont du mal à être bouclées (...) Et la situation devient intenable en raison des bals du Casino et des représentations cinématographiques", se plaint Charles Furet (55), directeur de 1902 à 1914, à qui la Ville doit verser une subvention exceptionnelle de 1 200 F.

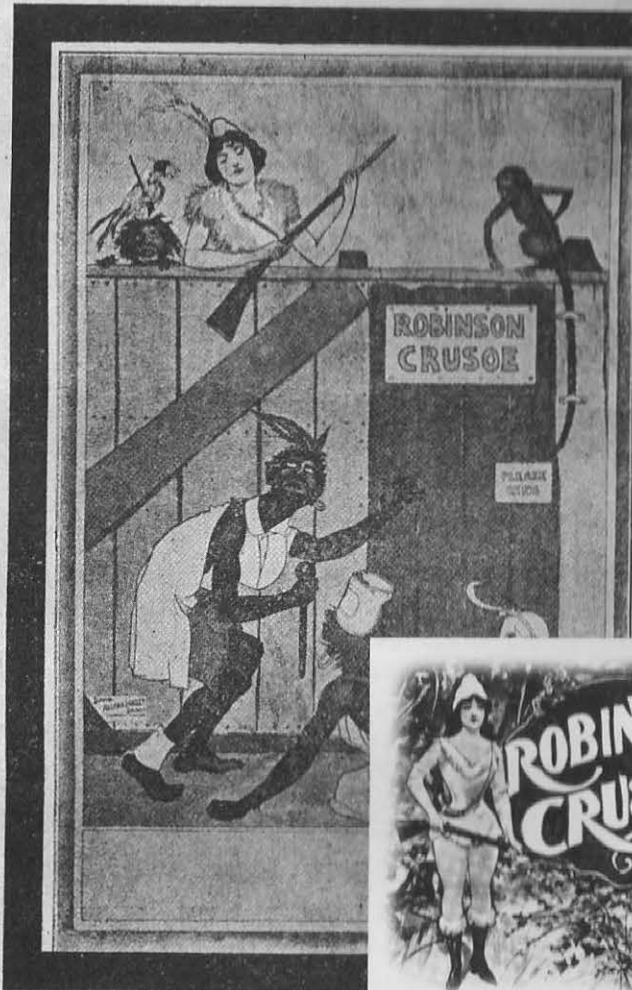
Dans une lettre au maire, Furet explique de manière pertinente la limite qu'impose la structure du théâtre au choix scénographique, et donc à la fréquentation par le public (56) : "les spectacles et leur interprétation dépendent des possibilités de réalisation scénique; nombre de ces possibilités n'existant pas au théâtre d'Etampes, le choix des pièces à représenter est en conséquence des conditions matérielles d'exécution, surtout dans le répertoire moderne qui repose en majeure partie sur la mise en scène et principalement sur le décor et l'éclairage".

Censure et contrôle

Jusqu'en 1864, l'exploitation des théâtres est régie par l'instruction du ministre de l'intérieur du 1^{er} mars 1842 (57). Seuls les directeurs autorisés par le ministère peuvent donner des représentations dans les théâtres jouissant du privilège. Ainsi à Etampes, le directeur nommé doit, aussitôt après ses débuts, remettre au préfet le tableau de sa troupe. Toute pièce nouvelle ne peut être représentée que d'après un exemplaire ou un manuscrit visé au ministère. Ce n'est qu'au vu de cette pièce que le préfet, le sous-préfet et le maire peuvent permettre la représentation. Bien entendu, les préfets sont en droit d'interdire les ouvrages autorisés à Paris, s'ils jugent leur représentation dangereuse dans certaines

**La Pièce la plus Drôle!
La plus Amusante!
La plus Cocasse!**

ROBINSON CRUSOÉ



Robinson Crusoe : une pièce refusée par le maire d'Etampes en 1908, par crainte d'atteinte aux bonnes mœurs..., mais qui a triomphé dans plus de 100 représentations au Vittoria Theater de Londres. Archives municipales, cote 15 R 78.



Une Soirée de Gaïeté Folle!!

PRIX DES PLACES : 1 fr. 50, 1 fr. & 0 fr. 75

Imprimerie P. FRUCHIER, 6, rue du Banquier, Paris

localités. Les spectacles donnés par des troupes d'enfants sont interdits. Tous les trois mois, maire et sous-préfet doivent transmettre au préfet un rapport sur le théâtre comprenant notamment l'état des représentations et de détail des recettes et des dépenses (58).

On le constate : en matière de spectacles, la censure et le contrôle par l'Etat sont omniprésents. Le théâtre est certes encouragé dans la mesure où il participe de l'instruction de masses, mais tout un arsenal juridique veille à empêcher les troubles à l'ordre public et politique par l'instillation ou l'encouragement d'idées séditeuses. Ceux qui veulent obtenir le privilège de directeur de théâtre sont d'ailleurs pleinement conscients de la profession de foi que l'on attend d'eux. Ainsi Turpin de Sansay qui, dans la lettre de candidature qu'il adresse aux gérants en 1857, insiste sur sa bonne volonté : *"le théâtre doit être avant tout moralisateur, il doit intéresser et amuser le public, jamais causer de scandale; en un mot, se placer dans des conditions qui permettent à tous d'y venir; au père de famille, aux bourgeois et aux ouvriers, à l'ouvrier surtout, qu'il doit, tout en l'instruisant, moraliser et détourner des habitudes du cabaret"* (59).

La liste des pièces interdites par le gouvernement est régulièrement réactualisée. Au début du Second Empire, les œuvres qui font la part belle à l'Ancien Régime (*"Louis XVI et Marie-Antoinette"*) sont prosrites, ainsi que celles qui contestent ou dressent le tableau inquiétant d'un certain ordre social (*"les Mystères de Paris"*, d'Eugène Sue) ou dont l'auteur est connu pour son hostilité à l'Empire (*"Notre-Dame de Paris"*, de Victor Hugo).

A la réglementation imposée par l'Etat, s'ajoute un arrêté de police propre à chaque théâtre. A Etampes, *"il est expressément défendu de lire ou de chanter sans autorisation expresse du maire, des vers ou des couplets étrangers au spectacle annoncé"* (art. 18). L'arrêté insiste également sur les devoirs du public : *"interdiction d'entrer dans la salle avec des armes, des bâtons ou un chien"* (art. 32), *"mais les officiers peuvent conserver leur épée"*. *"Il est défendu de pousser ou frapper qui que ce soit, et de tirer sur la scène des pièces d'artifices"* (art. 50). *"Un agent de police assiste à chaque représentation"* (art. 42).

Les rapports sur les spectacles de théâtre rédigés par le commissaire de police entre 1866 et 1868, ont été conservés (60). Ils permettent de constater que le public étampois est bon enfant. Pendant les trois années de référence, l'ordre n'est troublé qu'à deux reprises, *"par un ivrogne prestement expulsé par l'agent de police"*, et *"par des piétinements dus au retard qu'on a mis à lever le rideau"*.

L'étroite sujétion en laquelle sont tenus les théâtres pendant la Monarchie de Juillet et la première moitié du Second Empire, est allégée à partir de 1864. L'Empire se veut plus libéral, et le décret du 6 janvier supprime les privilèges d'exploitation des

théâtres (61). Tout individu peut désormais construire et exploiter un théâtre, à charge de faire une simple déclaration à la Préfecture et au ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts. Le propriétaire ou locataire du théâtre peut en assurer l'exploitation sans limite particulière ; l'Etat et les communes peuvent librement subventionner les activités théâtrales.

Les pièces entrées dans le domaine public peuvent être jouées dans tous les établissements. Auparavant, ce privilège était réservé aux théâtres dits : "*des Départements*". Les directeurs peuvent à présent fixer librement le tarif des places et des abonnements.

Les spectacles de curiosités itinérants (magie, tirs, dioramas, spectacles forains...) sont affranchis de redevances aux directeurs de théâtre.

En revanche, les pièces nouvelles et le répertoire sont toujours soumis au visa et le préfet peut interdire de son propre chef une représentation. Cette dernière disposition ne sera jamais appliquée à Etampes par le représentant de l'Etat, au contraire du maire qui n'hésite pas à refuser certaines œuvres proposées ("*les Folies Bergères*" et "*Robinson Crusoe*" en 1908, "*Totote, poule de luxe*" en 1912).

Répertoires et goût du public

L'étude des propositions de répertoire et des tableaux de troupe déposés en préfecture, et la lecture des compte-rendus publiés par la critique théâtrale de l'Abeille, permet de connaître les goûts du public étampois. Une première constatation s'impose : les préférences des spectateurs évoluent au fil des décennies, à l'image de la société. Dans les années qui suivent l'inauguration du théâtre, le drame occupe une place de choix dans les répertoires. En 1858-1859, par exemple, sont joués 14 drames, contre 12 comédies et 10 vaudevilles, autres catégories fort appréciées. En 1859-1860, 26 drames et comédies sont proposés au public, ainsi que 20 vaudevilles. "*les Mousquetaires*", d'Alexandre Dumas, passionnent le public en 1861, au même titre que les petits vaudevilles qui ne comptent en général qu'un acte agrémenté de chansons.

Le nombre de pièces jouées s'élève à 50 en 1861-1862, ce qui est beaucoup, attendu que la saison dure d'octobre à juin, soit 9 mois. La même troupe doit donc jouer 5 à 6 pièces différentes chaque mois. Comment ne pas comprendre que ces pièces sont souvent mal interprétées, puisque les acteurs ne disposent que de très peu de temps pour en apprendre le texte ? Le répertoire le plus extravagant de l'histoire du théâtre d'Etampes est présenté par le directeur Adolphe Lejeune pour la saison 1856-1857 (62). Il s'engage à faire interpréter 188 pièces différentes, soit plus de trois pièces par semaine, par une troupe de 12 comédiens. Fort heureusement, la promesse ne peut être tenue.



Portrait de Berthe Fayolle en 1876, collection de la B.N.F., cote 59859.



La comédienne Réjane, acclamée par le public étampois, en 1908, pour son interprétation de "*Madame Sans Gêne*". Archives municipales, cote 15 R 92.

Le public et la presse ne facilitent pas toujours la vie des comédiens. En 1859 éclate un conflit entre le directeur Turpin de Sansay et le critique de l'Abeille, Guilaine. Particulièrement féroce, peut être parce qu'il n'a pu obtenir des places gratuites pour son épouse et pour sa fille, celui-ci prend le public à témoin, dans son article du 14 décembre : "*Sifflez, morbleu ! Sifflez les mauvais acteurs; sifflez les mauvais spectacles, c'est votre devoir(...)*".

Si les conflits avec la presse demeurent rares, les altercations entre gérants de la Société et directeurs sont monnaie courante. Dans une lettre adressée au directeur Cerf Davis, en 1865, l'ancien gérant Baron laisse libre cours à sa colère (63) : "*(...) il y a 15 jours, vous donniez un spectacle composé d'une pièce insignifiante du Gymnase, d'une pauvreté... le public n'est pas si bête que vous le supposez : il s'est ennuyé il y a 15 jours, et hier il n'est pas venu. Votre spectacle d'hier(...) est à la fois une insulte au bon sens et au public(...) Comment vous avisez-vous de nous offrir les ordures d'hier ? Par une intervention étrange, vos pièces duraient 75 mn et vos entractes 90 mn ! Vous trouverez peut-être mon langage un peu raide mais je suis l'auteur [de la pièce] et j'ai la responsabilité morale de vos actes (sans calembour). Vous nous avez donné d'excellents spectacles, montrez que vous en pouvez donner encore*".

La qualité des spectacles proposés connaît enfin une grande régularité à partir de 1878, année qui voit la nomination de Berthe Fayolle à la tête du théâtre d'Etampes. Cette brillante sociétaire de la Comédie Française parvient non seulement à convaincre des artistes parisiens de premier plan à venir se produire dans la ville, ainsi Guity père en 1878, mais également à fidéliser un public rendu méfiant par les échecs des directeurs précédents. Sous l'autorité de Berthe Fayolle, le théâtre ne désemplit pas. Pour certaines représentations à succès, par exemple, "*le Maître des Forges*", en 1884, le nombre de spectateurs (plus de 700) dépasse même, et de loin, le total des places assises disponibles (environ 500).

Berthe Fayolle sait satisfaire les goûts du public, et reconnaître, voire lancer les nouvelles modes. Elle inscrit à son répertoire un grand nombre de comédies classiques et modernes qui supplantent définitivement le vaudeville, réduit le nombre de drames au profit des tragédies, et acclimats l'opéra. Ainsi, Corneille et Racine sont à nouveau à l'affiche, et le grand succès de l'année 1884 est l'opéra-comique "*Les Cloches de Corneville*", de Gabet et Clairville.

Le règne de Berthe Fayolle, long de douze années, s'achève malheureusement en 1890, et la valse des directeurs reprend. A Eugène Duret (1890-1891), succèdent A. Gaspari (1891-1892), Louis Alix (1892-1894 et 1898-1899), Sadi-Pety (1894-1897), Michel Chabance, ami d'Aurélien Scholl et du maire Edouard Béliard (1899-1900), Jean-Baptiste Chalvet, qui se réclame "*de la tradition établie par Berthe*

Fayolle" (1901-1902), mais qui est boudé par le public et doit démissionner suite à une virulente campagne de presse du "*Réveil*", et enfin, Charles Furet, plus chanceux que ses prédécesseurs (1902-1914).

Si les spectateurs manquent souvent à l'appel, et donc les recettes, quelques représentations mémorables sont à signaler. A la fin du siècle, une pièce d'Eugène Labiche est toujours gage de succès, et Edmond Rostand triomphe pour "*Cyrano de Bergerac*" et pour "*L'Aiglon*", donné en 1904 par la tournée du Théâtre Sarah Bernhardt. "*Madame Sans gêne*", de Victorien Sardou, conquiert le public en 1908, et "*La Veuve Joyeuse*", d'Albert Chartier, en 1912. Les cérémonies du cinquantenaire du théâtre, en mai 1902, avec au programme "*Le Barbier de Séville*", sur des paroles de Castil Blaze et une musique de Rossini, connaissent un échec retentissant (la Ville doit voter une subvention de 350 F pour compenser les pertes), alors que Rose Caron triomphe dans "*Lobengrin*", de Wagner, et dans des airs de Léo Delibes, en mars de la même année.

"*La Tosca*", donnée en 1890, ne rapporte que 350 F de recettes pour 424 F de dépenses, mais Sadi-Pety connaît le succès, en 1894, en proposant en matinée "*Tartuffe*" et "*Le Dépit amoureux*" aux établissements scolaires.

A la fin du siècle, les auteurs les plus souvent joués sur la scène d'Etampes, sont Henri Meilhac, Alexandre Bisson et Jules Barbier, pour des pièces telles que "*les Surprises du Divorce*" (Bisson), "*Le Petit Duc*" (Meilhac) ou "*Philemon et Baugis*" (Barbier). La faveur dont ils ont pu jouir alors, nous semble aujourd'hui totalement inintelligible.

Pour conclure, constatons que les auteurs étrangers sont presque totalement absents du répertoire théâtral, mais les compositeurs sont bien représentés, en particulier les Italiens Donizetti, Rossini et Verdi.

Bureaux, 8 heures

THÉÂTRE D'ÉTAMPES
Direction CHALVET

Rideau, 8 heures 1/2

Grande **LUNDI**
Représentation **31 MARS 1902**

Donnée par l'Association Amicale des Anciens Élèves du Collège d'Étampes **de Gala**
Avec le concours de

M^{ME} ROSE CARON
DE L'OPÉRA

M^{ME} CLARY **M. CH. FURET**
du Théâtre de Monte-Carlo 1^{er} prix du Conservatoire,
1^{er} violoncelle-solo de l'Opéra-Comique

Et de MM. Maurice JACQUET, de l'Opéra-Comique; BRÉARD, de l'Opéra-Comique; DUFOUR, de l'Opéra-Populaire; RAGNEAU, de l'Opéra-Comique; BOUTER, de l'Opéra-Comique; OSOUF, de l'Opéra-Comique.

PREMIÈRE PARTIE CONCERTANTE

Ruy-Blas, ouverture, par l'Orchestre MENDELSSOHN.
Monologue, par M. Maurice JACQUET. X***
Air du Tambour-Major, du Caïd, par M. RAGNEAU. Ambroise THOMAS.
a Myrto { par Madame ROSE CARON . . . Léo DELIBES.
b Arioso {
Caprice Hongrois, pour violoncelle, M. Ch. FURET. DUNKLER.
Le Malade imaginaire, chans. com., M. BOUTER. X***

LA NAVARRAISE

Épisode Lyrique en 2 Actes, de MM. J. CLARETIE et H. CAIN. — Musique de J. MASSENET

DISTRIBUTION :

Anita (la Navarraise) M^{ME} CLARY. { Remigio, père d'Araquil. . . MM. RAGNEAU.
Araquil, serg. au rég. de Biscaye. MM. BRÉARD. { Ramon, cap. au rég. de Biscaye. JACQUET.
Garrido, gén. des troup. libérales. DUFOUR. { Bustamente, ser. au même rég. OSOUF.
Un Soldat (Coryphée), Officiers, Soldats, Chœur, Orchestre

Sous la direction générale de M. Ch. FURET. — Le piano sera tenu par M. SCHVARTZ.

DEUXIÈME PARTIE CONCERTANTE

Le Rêve d'Elsa, de Lohengrin, par Madame ROSE CARON. WAGNER.
Tarentelle, pour violoncelle, par M. Ch. FURET. POPPER.

LA CONVERSION DE PIERROT

Comédie mimo-lyrique de M. Maurice JACQUET. — Musique de Francis THOMÉ
Louise, Madame CLARY. | Pierrot, M. Maurice JACQUET.

L'Ordre de la Représentation sera celui du Programme

Étampes, Imp. Lecesne

Notes

Tournées
GERVEL

Opéra
de Montpellier

Bureaux
8 Heures

JEUDI 30 SEPTEMBRE

Rideau
8 h. 45

L'immense Succès de Rire

GERVEL

Créateur du rôle de Gaston à Paris

G. DARBEL

B. DARS

de la Scala

de Mogador

COLINETTE

Brune
Administrateur

L'Extraordinaire Fantaisiste

Chevillon
Régisseur

GEORGETTE CAMP

(en Représentations)

HÉNOC

Le fameux Comique de l'Olympia dans

UNE PETITE FEMME
DESSALÉE

Folie-Vaudeville en 3 Actes de M. R. Gauchot



Prix habituels des Places — Location comme d'usage

Un des spectacles populaires proposés pour la saison 1911-1912. Archives municipales, cote 15 R 66.

- (1) Voir l'acte de décès de l'intéressé, registre d'état civil de l'année 1830, folio 36. Archives Municipales d'Etampes (AME), série E.
- (2) A.M.E., 15 R 1.
- (3) Acte de vente de l'hôtel, 19 fructidor an V; quittance du 24 floreal an X, A.M.E., 15 R 1.
- (4) Acte notarié de 1830, A.M.E., 15 R 2.
- (5) A.M.E., 15 R 48.
- (6) A.M.E., 15 R 47.
- (7) A.M.E., 15 R 45.
- (8) A.M.E., 15 R 48.
- (9) Abeille d'Etampes, février 1846. A.M.E., série 15 C.
- (10) A.M.E., 15 R 2.
- (11) A.M.E., 15 R 12.
- (12) A.M.E., 15 R 13 à 16.
- (13) A.M.E., 15 R 12.
- (14) Selon Julia Fritsch, (in: le Canton d'Etampes..., p. 190), il pourrait s'agir de Désiré-Charles Duquesne, né à Lille en 1815, condisciple d'Auguste-Joseph Magne, le fils de Pierre, à l'Ecole des Beaux-Arts.
- (15) A.M.E., 15 R 18.
- (16) A.M.E., 15 R 49.
- (17) A.M.E., 15 R 57.
- (18) A.M.E., 15 R 21. Lettre aux conseillers municipaux du 17.11.1850.
- (19) A.M.E., 15 R 9.
- (20) A.M.E., 15 R 9.
- (21) Sur la carrière de G. Davioud, voir le catalogue de l'exposition G. Davioud (voir bibliographie).
- (22) Davioud deviendra un des principaux collaborateurs du baron Haussmann, préfet de la Seine. Inspecteur des travaux d'architecture de la Ville de Paris, Davioud dirigera en fait tous les travaux importants qui transformeront le visage de la capitale pendant le Second Empire. En tant qu'Inspecteur du service des Promenades et Plantations de Paris, à partir de 1855, il aménagera les bois de Boulogne et de Vincennes, le parc des Buttes-Chaumont, les Jardins du Luxembourg. Il conduira les travaux du Panthéon et construira plusieurs théâtres : du Châtelet, Lyrique, Panorama des Champs-Élysées... Il sera également à l'origine des façades et de la fontaine de la place Saint-Michel, du premier Palais du Trocadéro, des nouvelles maisons d'habitation qui bordent les grandes avenues tracées par Haussmann. Sa carrière ne s'achève pas avec l'Empire puisqu'il devient, en 1871, Inspecteur général des travaux d'architecture de Paris. Il décède dans la capitale en 1881.
- (23) A.M.E., 15 R 23.
- (24) Le Théâtre d'Etampes (in: le Canton d'Etampes..., p 190).
- (25) A.M.E., 15 R 35.
- (26) A.M.E., 15 R 9.
- (27) A.M.E., 15 R 27.
- (28) Rappelons qu'il s'agit de la rue des Groissonneries, de la rue Haute des Groissonneries et du Chemin Creux, aujourd'hui respectivement rue Dom Fleureau, rue Auguste Petit et rue Léon Marquis.

- (29) A.M.E., 15 R 21.
- (30) A.M.E., 15 R 21.
- (31) A.M.E., 15 R 21.
- (32) A.M.E., 15 R 22.
- (33) A.M.E., 15 R 21.
- (34) et (35) A.M.E., 1 D 47, p.474 et 499.
- (36) Voir le catalogue de l'exposition Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, publié par les A.M.E. en 1994. La transformation de la façade est décidée par le conseil municipal le 12 juillet 1927, par 8 voix contre 5, ce qui démontre que le projet est loin d'être accepté sans réticences. Boileau, l'architecte du Bon Marché, qui réside et travaille à Paris, possède une propriété dans les environs d'Etampes. Il accepte de dessiner les plans de la nouvelle façade à titre gracieux. Pour l'exécution des travaux, les élus choisissent la Société Vialatoux, de Villeurbanne, qui emploiera de la pierre reconstituée d'Euville, pour un coût total de 34 000 F.
- (37) A.M.E., 15 R 7.
- (38) A.M.E., 15 R 9.
- (39) A.M.E., 15 R 27.
- (40) A.M.E., 15 R 51.
- (41) A.M.E., 15 R 6.
- (42) A.M.E., 15 R 6. Lettre du 3.03.1852 au préfet.
- (43) Op. cit. (42)
- (44) A.M.E., 15 R 49.
- (45) A.M.E., 15 R 74. Lettre du maire à la Société, 1853.
- (46) Op. cit. (45).
- (47) 8 février 1854. A.M.E., 15 R 58.
- (48) A.M.E., 15 R 73.
- (49) A.M.E., 15 R 58.
- (50) A.M.E., 15 R 56.
- (51) A.M.E., 15 R 58.
- (52) A.M.E., 15 R 7. Lettre des gérants au maire, 19 février 1863. Le coût de 453 F par représentation se répartit comme suit : location de la salle par le directeur (50), éclairage de la salle et des abords (40), affiches et programmes et leur distribution (30), brochures (10), droits d'auteurs (15), machiniste et accessoiriste (18), pompier, coiffeur et habilleuse (10), voyage de 12 artistes à prix réduit (60), hôtel avec deux repas et coucher (60), 12 cachets à 10 F minimum (120), droit des pauvres (40).
- (53) A.M.E., 15 R 58.
- (54) A.M.E., 15 R 32.
- (55) A.M.E., 15 R 58. Lettre au maire du 14.03.1911.
- (56) A.M.E., 15 R 58. Lettre au maire du 28.06.1912.
- (57) A.M.E., 15 R 63.
- (58) A.M.E., 15 R 42.
- (59) A.M.E., 15 R 66.
- (60) A.M.E., 15 R 58.
- (61) A.M.E., 15 R 74.
- (62) A.M.E., 15 R 49.
- (63) A.M.E., 15 R 58.
- (64) A.M.E., 15 R 58. Lettre au maire.

PAR PERMISSION DE M. LE MAIRE.

THÉÂTRE D'ÉTAMPES.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que les Artistes et Elèves de Déclamation du Conservatoire donneront,

Dimanche, 12 Avril 1818,

Une première Représentation, sur ce Théâtre, du

NOUVEAU SEIGNEUR DE VILLAGE,

Opéra-Comique nouveau, dans lequel Mlle. *Auguste*, Artiste du Grand Théâtre de Bruxelles, venant à Paris pour ses débuts au Théâtre Feydeau, remplira le rôle de *Babet*, et jouera dans les deux Pièces, et M. *Gambay* celui de *Frontain*, suivi de

L'AUBERGE DES PYRÉNÉES, ou LES BRIGANDS SANS LE SAVOIR,

Vaudeville de MM. *Désaugier* et *Ganti*, précédé de

MAISON A VENDRE,

Opéra-comique en un acte, de M. Duval, musique de Daleyrac, dans lequel M. *Maureau*, Elève de M. *Gara*, remplira le rôle de *Versac*.

Dans les entr'actes, MM. les Musiciens de la Garde Nationale exécuteront plusieurs Fanfares et Morceaux d'harmonie.

Les Opéras seront conduits par M. MARTINI, ci-devant chef d'Orchestre du Théâtre de Rouen.

Dans le Nouveau Seigneur de Village : MM. *Gambe*, *Maureaud*, *Berthaut*, *Jacinthe*, *Alphonse*; Mmes. *Auguste****, *Armand*, *Debaccourt*.

Dans l'Auberge, ou les Brigands sans le savoir : MM. *Berthaut*, *Moreau*, *Gambay*, *Jacinthe*; Mmes. *Armand*, *Auguste****.

Dans la Maison à Vendre : MM. *Gambay*, *Moreau*, *Berthaut*, *Jacinthe*; Mmes. *Auguste****, *Armand*.

Incessamment : la Chaumière Moscovite; le Panier de Serises, ou la Promenade du Grand Frédéric, et le Mort Supposé.

J'ai l'honneur de vous saluer. BERTHAUT, Directeur.

Prix des Places : premières, 30 s.; parterre, 20 s.; troisièmes, 15 s.

Bibliographie

I - FONDS D'ARCHIVES

ARCHIVES MUNICIPALES D'ÉTAMPES

- * Sous-série 15 R : salle de spectacles de l'hôtel du Petit Menilgirault et théâtre municipal d'Etampes.
- * Sous-séries 7 Fi et 9 Fi : Cartes postales et fac-similés de cartes postales anciennes sur Etampes.
- * Sous-série 7 C : l'Abeille d'Etampes, journal de la ville et de l'arrondissement.
- * Sous-série 18 Z : collection d'affiches et de programmes du théâtre d'Etampes. Don CLEMENT. 98 pièces.

II - GENERALITES SUR LE THEATRE

- * ARSAC, Louis : le Théâtre français du XIX^e siècle. - Paris : Ellipses, 1996. 120 p.
- * DESHOULIERES, Christophe : le Théâtre au XX^e siècle. - Paris : Bordas, 1989. 233 p.
- * GENGEMBRE, Gérard : le Théâtre français au XIX^e siècle. Paris : Armand Colin, 1999. 350 p.

III - SUR LE THEATRE A ETAMPES

- * FRITSCH, Julia et HERVIER, Dominique : Etampes, un canton entre Beauce et Hurepoix. - Paris : Editions du Patrimoine, 1999. 312 p.
- * ANCRAGES ET CARACTERES D'ESSONNE : le Théâtre en Essonne. Bulletin n°3, 1997. 32 p ill. en coul. - Evry : Conseil Général de l'Essonne.
- * FERET, Romuald : le Théâtre d'Etampes au XIX^e siècle, in : le Pays d'Etampes au XIX^e siècle. - Etampes : Association Etampes-Histoire, 1991. p 67-87.
- * GAIGNON, Adrien : Une grande artiste du XIX^e siècle : Rose Chéri (1824-1861). - Paris : Debresse, 1939. 18 p.

Le nouveau seigneur du village", "l'Auberge des Pyrénées" et "Maison à vendre", au programme de la soirée du 12 avril 1818. Archives municipales, cote 15 R 48.

- * LEFEBVRE, Louis-Eugène : les premiers spectacles dramatiques à Etampes, des origines au XVI^e siècle. - Etampes : Lecesne-Allien, 1904. 14 p ill.
- * NOUVILLE, Adelphe : Une rencontre, prologue en un acte et en vers. - Etampes, 1852. 15 p.
- * ZAMBACH, Michel : Etampes... revue ! et corrigée, défilé d'ombres locales en un acte. - Etampes : M. Dormann, 1913. 64 p. ill.
- * ZAMBACH, Michel : Etam...pis, allons-y ! Revue d'ombres locales groupées en un acte. - Etampes : M. Dormann, 1912. 63 p. ill.

IV - SUR DAVIOUD, GERÔME ET ELIAS ROBERT

- * CHAUDUN, Nicolas : Haussmann au crible. - Paris : Edition des Syrtes, 2000. 253 p.
- * HAUSSMANN, Georges-Eugène : Mémoires. - Paris : Seuil, 2000.
- * Gabriel Davioud, architecte (1824-1881) - Paris : Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, 1981. 111 p. ill.
- * Gabriel Davioud, architecte du Paris d'Haussmann. - Paris : Ville de Paris; Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1982. 16 p. ill.
- * Elias Robert à Paris. - Etampes : Musée municipal, 1998. 22 p. ill.
- * Elias Robert, sculpteur au XIX^e siècle. - Etampes : Musée municipal, 1999. 20 p. ill. en coul.
- * ACKERMANN, Gérard : Jean-Léon Gérôme (1824-1904). - Courbevoie : ACR, 1997. 192 p. ill.

Illustration de la couverture :

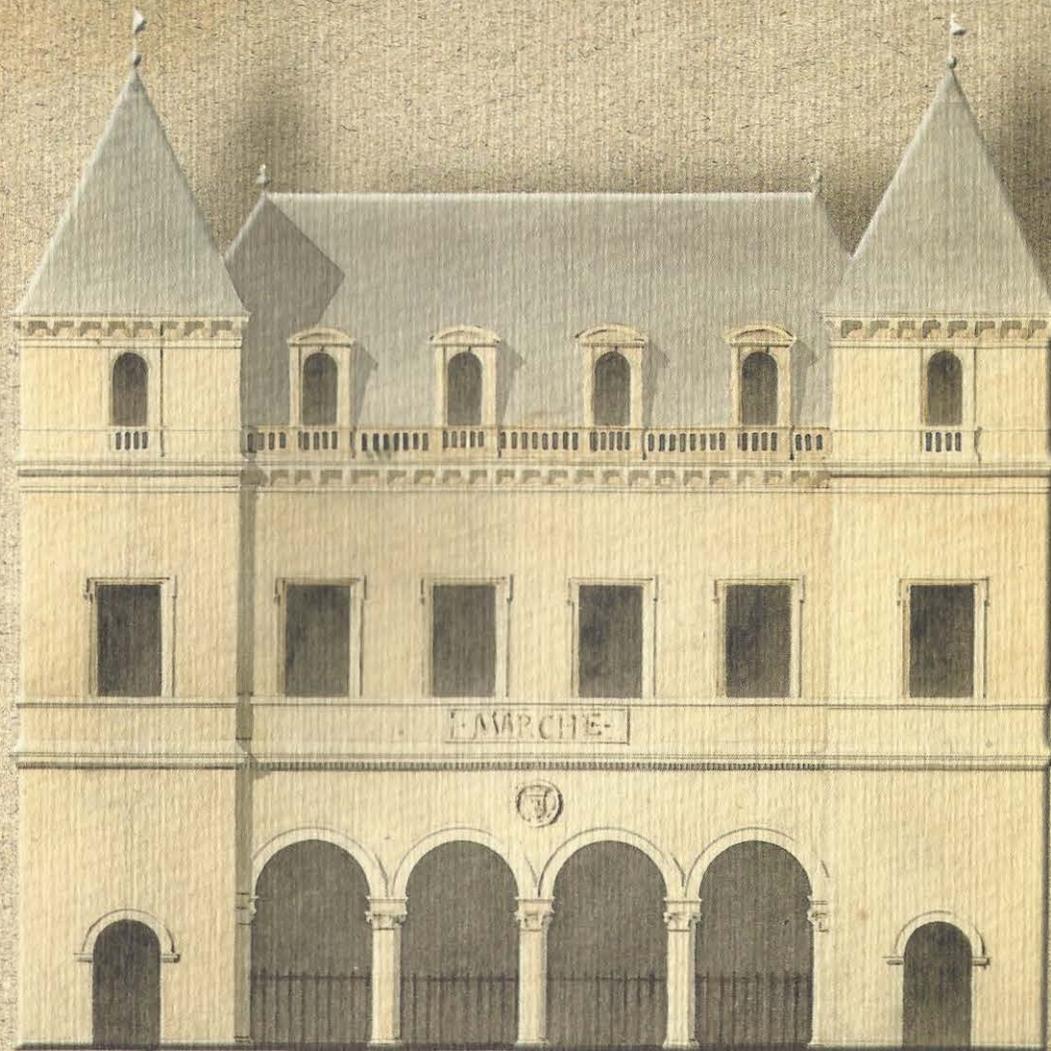
Illustration de la dernière de couverture : médaillon à l'effigie de Corneille, par J.L. GEROME.
 Détail du plafond de la salle du théâtre.
 Cliché : Musée municipal d'Etampes

Livret édité par le service des Archives Communales de la Ville d'Etampes.

Textes : Clément WINGLER.
 Saisie : Ghislaine FLYNN.

Conception et impression :
 Communication de la Ville d'Etampes.
 Imprimerie municipale d'Etampes.

1^{ère} édition - septembre 2001.



Le projet de l'architecte Duquesne, 1840.
 Archives mun., 15R.